

**ENJEUX**



REVUE DU COURANT UNITAIRE DE LA FSU N° 234 - 41ème Année - 5 euros - Septembre 2014

# La responsabilité du mouvement syndical



Marseille, 9 septembre 2014. Manifestation intersyndicale syndicale.

© Michel Desjardins

L'heure d'après l'heure de la force. Dans un état de flux les idées peuvent émerger et débouler. C'est ainsi que l'heure de l'heure

**Dossier Dialogue social pages 5 à 9**

*Action*

# Rentrée 2014-2015

## La responsabilité du mouvement syndical

### Un contexte économique et social fortement dégradé

Chômage en hausse, croissance zéro, baisse effective des salaires par rapport à l'inflation, hausse des prélèvements sociaux pour les ménages quand les cotisations et les charges des entreprises diminuent sans contreparties ni engagements...

C'est peu dire que l'environnement économique et social s'est fortement dégradé.

Cette situation n'est pas spécifique à la France : dans toute l'Europe l'économie stagne, l'activité reste faible et le spectre de la déflation apparaît de plus en plus clairement. Le ministre de l'économie expliquant même qu'une des causes des déficits était l'absence d'inflation.

Les mesures prises pour redynamiser l'économie, notamment le pacte de responsabilité visant à alléger les charges sociales, ne parviennent pas à réorienter la courbe du chômage.

La "tire d'austérité" imposée aux populations morte d'ailleurs son incapacité à résoudre la crise, et si quelques pays, comme le Royaume-Uni ou dans une moindre mesure l'Espagne, affichent une baisse du chômage, c'est au prix de régressions sociales sans précédent !

Dans ce contexte d'inefficacité des politiques menées, c'est toute l'action politique qui est discréditée alors que les difficultés des citoyens deviennent difficilement supportables.

### Un contexte politique



S. M. / Le Parisien

### déliquescent

Face à cette situation les critiques se font de plus en plus importantes, à droite bien sûr, à la gauche du gouvernement évidemment, mais également au sein même de la majorité présidentielle.

Et la seule réponse trouvée par le gouvernement est de chercher à faire taire celles venant de son camp.

L'éviction d'Arnaud Montebourg, les démissions de Benoît Hamon ou d'Aurélie Filippetti sont le signe d'un premier ministre et d'un président de la République qui n'envisagent pas de politique alternative, qui refusent d'affronter les débats au risque de s'embourber dans une posture qui même à l'échec.

Pour autant que ce soit les "frondeurs" de la majorité ou les critiques de gauche, ceux-ci semblent dans l'incapacité de construire la base nécessaire et le mouvement social puissant qui permettraient de faire avancer leurs propositions.

A cela s'ajoutent des fautes politiques du

Président de la République, des retraits et des renoncements : un remaniement fait visiblement dans l'urgence, un ministre contraint de démissionner pour faits de fraude fiscale...

Ces éléments, auxquels s'ajoutent quelques éclaboussures sur la place publique de faits d'ordre privés, participent d'un discrédit de l'action publique.

Celui-ci répercute malheureusement aucun acteur social (parti politique, syndicat...), mais il inquiète visiblement l'extrême-droite qui n'en demandait pas tant et se pose maintenant en alternative.

C'est pour cela que la campagne inter syndicale contre les idées de l'extrême droite initiée par la FSU prend toute son importance.

L'équation "FN = fascisme" ne peut plus suffire, il faut déconstruire et démasquer le programme du FN, faire de la pédagogie et mener la bataille d'opinion à tous les niveaux, se doter d'outils communs.

### Une situation internationale explosive

Les difficultés économiques et sociales de nos pays ne doivent pas masquer une situation internationale marquée par une grande instabilité et des conflits majeurs en terme de victimes dans les populations civiles.

Le Moyen-Orient et le Proche-Orient sont sous les roquettes et sous les bombes, certaines régions d'Afrique sont dévastées, l'Europe de l'Est subit à la fois conflits internes et frontaliers, et des forces, se nourrissant de cette instabilité mais aussi de la crise qui affecte les Etats démocratiques, diffusent une



## Action

# Rentrée 2014-2015

forme de terrorisme visant ces mêmes États. L'alternative pour ces démocraties ne peut se résumer à faire la sourde oreille et se replier sur elles-mêmes, ou l'intervention militaire conduisant inévitablement à un embouragement dans des conflits interminables et qui risquent de mener - le passé récent en est la preuve - vers une déstructuration encore plus importante de ces régions.

Incapables de résoudre les problèmes de leurs états, nos dirigeants occidentaux sont toujours tentés d'essayer de trouver une légitimité en dehors de leurs frontières.

La seule issue durable est celle d'une action internationale sous le contrôle de l'ONU pour trouver les voies du dialogue et d'une résolution pacifique de ces conflits.

### Un mouvement syndical encore divisé

Face à des politiques inefficaces, à une majorité consentie, il devrait s'ouvrir un boulevard pour construire les actions nécessaires à la mise en œuvre d'autres orientations.

Pourtant le monde syndical semble lui aussi assez désespéré.

Certes, il essaie de donner de la voix en contestant quelques mesures ou quelques déclarations inacceptables... la réaction aux déclarations du ministère de l'emploi sur le contrôle des chômeurs en est un exemple, mais les organisations syndicales peinent à construire les synthèses et les mobilisations qui permettraient de dépasser les simples réactions de colère.

Dans ce contexte, la FSU s'est adressée à l'ensemble des confédérations et unions.

Des premiers contacts bilatéraux ont eu lieu, pour autant, ils ne suffisent pas à créer une dynamique.

La journée du 16 octobre proposée par la CGT peut constituer une étape dans la mobilisation, mais les obstacles pour parvenir à faire de cette initiative un événement à la hauteur des enjeux sont encore nombreux, au premier rang desquels une division du syndicalisme qui perdure, et que d'aucuns se plaisent à entretenir.

Cette division syndicale ne sera réduite que si les citoyens perçoivent des alternatives politiques, économiques et sociales crédibles et qu'ils peuvent se rassembler autour de concepts et d'objectifs partagés majoritairement.

Sans une prise de responsabilité collective du mouvement social, ce sont les partis politiques des extrêmes qui brandiront les miroirs aux alouettes offrant des reflets

Une du bulletin du SEEPF  
FSU n° 112

**Ensemble,  
franchissons les obstacles !**



SEEPF

séduisants pour tous ceux qui se sentent exclus, parce que les mesures proposées par les démocraties ne résolvent pas leurs problèmes immédiats et ne leur proposent plus de perspectives progressistes pour leur avenir.

Plus grave encore, si c'est possible, ces partis extrémistes peuvent trouver dans les structures même de l'économie ultra libérale les relais qui leurs permettront l'accès au pouvoir et la mise en œuvre de leurs programmes destructeurs.

La question de la reprise en main du politique par le citoyen est aujourd'hui posée.

Et une simple délégation à des solutions purement institutionnelles (dissolution ou référendum), ne peut être satisfaisante. Regagner en main le politique, c'est d'abord développer les lieux de débats, se confronter aux contradictions, construire des projets et les rendre crédibles.

Pour y associer le plus grand nombre cela impose des actions qui partent d'espaces proches au citoyen : le quartier, la ville, l'entreprise, l'établissement, l'atelier, le service, en provoquant des discussions, des réunions, des stages, des colloques, des états généraux, des mouvements sociaux... Enfin tout ce qui peut permettre à chacun d'avoir en perspective la réappropriation de son avenir.

Dans ce contexte, la responsabilité des organisations syndicales est grande.

Il s'agit tout à la fois d'éviter les écueils de l'instrumentalisation d'un côté, ou de l'inaction et de la déligation de l'autre.

Il s'agit aussi de se prémunir des amalgames ou des raccourcis faciles.

Oui, il est légitime et nécessaire de critiquer la politique actuelle de l'exécutif et de se mobiliser pour un changement radical dans les solutions mises en avant pour sortir de la crise.

Mais ne nous y trompons pas : si cette politique a des similitudes, notamment dans la mise en avant de la logique de "l'offre" avec celles menées par la droite auparavant, elle n'a pas grand-chose à voir avec celles qui promettent de mettre en œuvre des formations si elles reviennent au pouvoir.

Il n'est qu'à consulter pour s'en convaincre les programmes publiés sur leurs sites respectifs.

Pour ce qui est de la FSU, elle devra assumer ses responsabilités dans son champ de syndicalisation et lancer le débat dès à présent chez les agents, dans les établissements, les services, pour développer la mobilisation dans un premier temps et sans complexes construire un projet progressiste pour l'ensemble de la fonction publique. L'enjeu est de faire de notre fédération une force incontournable tant en termes syndical qu'en termes de construction d'un nouveau modèle social.

Emmanuel Guichardaz,  
Thierry Reygades

## Société

# Transition énergétique

## Fondamentaux de la transition énergétique

Les bouleversements climatiques cumulés à l'épuisement des énergies fossiles conventionnelles, nous obligent à adopter deux stratégies parallèles et complémentaires d'atténuation (pour en limiter les effets) et d'adaptation (pour en minimiser les conséquences).

**L**a chemin à trouver constitue la transition énergétique, ou plus globalement environnementale, vers un modèle de développement qui apporte une amélioration du bien-être et l'équité sociale dans les partages des ressources, tout en réduisant les risques pour l'environnement et de pénurie de ressources naturelles.

### Le pourquoi : la crise énergétique et climatique mondiale.

Les constats au niveau international confirment l'augmentation exponentielle des besoins énergétiques au regard d'un épuisement prochain des ressources fossiles assurant notre consommation actuelle.

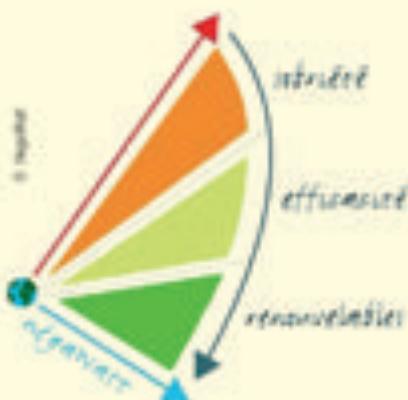
L'utilisation de ces énergies est tenue pour responsable de plus de 75 % des émissions de gaz à effet de serre, dont le GIEC (experts internationaux) confirme les nombreux impacts : augmentation de température et menaces structurantes sur notre environnement avec les phénomènes climatiques extrêmes, les risques sanitaires, sur la perte de biodiversité ou sur la disponibilité en eau potable par exemple.

Sans en avoir évalué réellement l'efficacité, les coûts globaux et les risques réels, la France se singularise par son choix du nucléaire à outrance, tributaire d'un uranium intégralement importé. De fait, la part des énergies renouvelables contribue actuellement pour moins de 10 % de notre consommation nationale.

Face à l'épuisement des ressources fossiles (uranium, pétrole...), la maîtrise des consommations devient donc le point clé de la lutte contre le changement climatique, en priorisant les efforts sur les domaines les plus énergivores : transports, bâtiments et tout ce qui fonctionne à l'électricité.

### Les réponses d'aujourd'hui.

Le "Grenelle" a permis une prise de conscience du public et produit quelques mesures de maîtrise de la consommation (bâtiments, transports...) et beaucoup de bonnes intentions non suivies d'effets, sinon de contresens (fiscalité).



Le "Grenelle" n'a pas permis de s'opposer aux intérêts particuliers porteurs de solutions hasardeuses, des agro-carburants aux gaz de schiste, de l'extension du programme nucléaire à la géo-ingénierie et au stockage souterrain de CO<sub>2</sub>.

### Les réponses de demain.

Pas de scénario officiel avéré qui soit crédible face à plusieurs propositions de scénarios durables : Greenpeace, WWF 2050, mais surtout le scénario négatif qui emporte le soutien du SNE-FSU parce qu'il décline un programme d'actions proposant un ajustement des capacités de production sur la base de ressources renouvelables à une consommation maîtrisée.

### Les préconisations du SNE-FSU

Au-delà du soutien à la démarche négatif, le SNE-FSU :

- souligne l'urgence de la transition sociétale et de la transition énergétique : s'incrire dans le vivre mieux (qualitatif) plutôt que le consommer plus (quantitatif) : "Mieux, c'est mieux !";
- préconise un réel projet politique de transition économique globale, énergétiquement cohérente : le modèle énergétique à venir doit être centré sur les Energies Renouvelables, avec la nécessité de rompre avec les lobbies de l'industrie pétrolière, de sortir du nucléaire qui n'est viable, de plus, qu'avec un investissement public massif aux frais des contribuables. La mise en œuvre de ces deux préconisations majeures se décline par :
  - une évolution des modes de production agricole et d'alimentation, une reconversion des politiques industrielles imposant un nouveau mode de développement plus qualitatif et intégrant le social;
  - la mise en place de mesures d'adaptation

préventive au changement climatique fondant des risques sur nos ressources locales : ressources en eau, ressources en biodiversité, submersion marine ...

- une évolution institutionnelle ouvrant la voie de la démocratie participative à la société civile, vers une nouvelle gouvernance;
- des mesures économiques nouvelles favorisant à la fois une évolution des prix permettant une vraie prise en charge des coûts des différentes filières, la mise en place de mécanismes de financement de la politique de transition énergétique et une protection contre la précarité énergétique par un plan habitat;
- que la transition énergétique soit la première marche de la transition sociétale : travail, logement, mobilité, santé...

Quel chemin prendra le gouvernement ? Aujourd'hui les premiers signes donnés par le gouvernement à l'ADEME (un des rares établissements publics œuvrant spécifiquement dans ces domaines) ne sont guère rassurants à quelques semaines du projet de loi sur la transition énergétique.

- Il continue de supprimer massivement des postes. N'y aurait-il rien à mettre en œuvre après la loi ?
- Il continue de programmer des baisses budgétaires sévères, annulant par avance toute ambition sérieuse vers une quelconque transition.
- Il envisage de supprimer purement et simplement les implantations qui concentrent les experts techniques en économies d'énergie dans les bâtiments et en énergies renouvelables.

Toute orientation de politique publique, à fortiori validée par une loi, dérogant aux deux préconisations majeures énoncées ci-dessus est constitutive d'une décision irresponsable.

Les éléments de cadre budgétaire annoncés à l'ADEME laissent pourtant augurer que ce choix de très court terme de ne pas engager les moyens de la puissance publique dans la voie de la reconversion indispensable va être confirmé dans les mois à venir.

Quel qu'en soit l'affichage, ce choix de privilégier les usages et modes de fonctionnement existants et leurs dérives consuméristes revient à fragiliser socialement l'existence même des générations qui nous suivent.

Jean-Luc Chikilevici

## Syndicalisme

# Dialogue social...

## Pour un dialogue social "utile" à tous

**L**e gouvernement a fait du dialogue social le marqueur de sa gouvernance. Après les années Sarkozienne où nous avions assisté à une remise en cause sans précédent des corps intermédiaires et donc à une remise en cause des représentants des personnels, de la légitimité même des organisations syndicales, la réhabilitation d'un dialogue avec les organisations et les associations a été la bienvenue. Cette ouverture a permis à la FSU d'être reçue, auditionnée sur nombreux sujets y compris ceux qui jusqu'ici lui étaient interdits car pas dans son champ d'intervention. C'est ainsi par exemple qu'elle est invitée à participer à la conférence sociale.

Ce ne sont donc plus les seules 5 organisations dans à une époque "infragables" qui sont entendues, mais bien l'ensemble des 8 organisations syndicales françaises.

Même si cela reste fragile et qu'il faut sans cesse veiller au respect de ce fonctionnement (par exemple nous continuons d'exiger d'être présent à la Conférence environnementale), il va sans dire que c'est un point positif. D'une part parce que cela assort la légitimité de la FSU et d'autre part parce que le dialogue est une nécessité en démocratie.

Le dialogue suppose un échange d'égal à égal. Il induit que soit accepté le débat, la contradiction et la controverse.

Il oblige les organisations à avoir un avis sur de nombreux sujets donc des diagnostics avancés, des analyses et des propositions construites. Il n'exclut pas le rapport de forces, il peut même être parfois nécessaire pour permettre au dialogue social d'aboutir. C'est une grande responsabilité.

Pour la FSU qui refuse la division a priori du monde syndical en 2 camps - les réformistes d'un côté et les contestataires de l'autre - c'est un espace pour montrer sa capacité à être tout autant offensive sur les sujets (et dans l'action lorsque cela est nécessaire) que force de propositions.

C'est aussi un exercice complexe et un engagement difficile parfois à tenir.

Si le dialogue social est donc un atout pour faire vivre la démocratie, cela n'exclut pas de s'interroger sur son fonctionnement actuel, son sens pour les salariés et les objectifs

vivis par les uns et les autres, organisations syndicales, organisations patronales, associatives et gouvernement.

En ouvrant la première conférence sociale en juillet 2012, François Hollande avait dit que le dialogue social devait être "utile".

Il avait raison et c'est bien la toute l'importance de la question.

Et c'est bien parce que la FSU soutient aujourd'hui - non pas de la nécessité du dialogue social - mais de son apport pour le monde du travail que nous représentons, mais aussi pour le bénéfice que la société toute entière en retire, que nous avons alerté le gouvernement sur nombreux dysfonctionnements en quittant cette première conférence sociale.

Force est de constater malheureusement à ce jour que le gouvernement n'a pas saisi cette alerte pour faire le bilan de ses pratiques en terme de dialogue social et échanger avec nous sur nos inquiétudes.

De quel ordre sont-elles ? Il s'agit tout d'abord de s'attacher à définir mieux le dialogue social.

Chacun ne l'enfend pas certainement pas de la même manière. En ce qui nous concerne, il doit permettre de traiter de tous les sujets qui intéressent aussi bien le gouvernement que les organisations syndicales.

A la dernière conférence sociale, nous avions demandé à pouvoir aussi parler du pacte de responsabilité notamment de la baisse de la dépense publique et de ses conséquences (baisse des investissements, gel des prestations sociales et des salaires...).

Il ne peut pas y avoir de sujets tabous au nom de quelconques impératifs économiques ou internationaux et il ne peut s'agir pour les organisations syndicales de se limiter à discuter de la mise en œuvre de mesures déjà décidées.

Lorsque quai de la Seine de la conférence sociale, Manuel Valls répond que ce n'est pas grave si des organisations font quête puisque celles qui restent sont majoritaires, il confond dialogue social et négociation.

Or le dialogue social doit permettre d'aborder les questions sous un angle beaucoup plus large. Il permet aussi qu'il existe des désaccords et des échanges certainement



8 juillet 2014 : la FSU quitte la conférence sociale, après la CGT, FO et Solidaires.

"Nous attendions que le gouvernement clarifie la manière dont il conçoit le dialogue social.  
Aujourd'hui nous ne pouvons pas être sur un dialogue social utile".

Interview de Bernadette Groison à France Observateur

fructueux à chacun qui plus est en dehors des pressions qui peuvent exister lors de négociations.

Le dialogue social doit exister dans tous les secteurs (privé comme public) et à tous les niveaux territoriaux. C'est un des enjeux de la réforme territoriale. Dans quelles instances (CESER ? Autres instances et sur quelles compétences ? Sur la base de quelle représentativité ? Etc.).

Si le dialogue social n'est pas négociation et s'il ne aboutit pas forcément sur des accords, il doit être "utile" aux salariés, retraités, jeunes et chômeurs.

Il doit se concrétiser par des mesures qui permettent des avancées économiques, environnementales et sociales.

Sans quoi cela signifie qu'il est juste une chambre d'enregistrement sans prendre en compte les exigences et propositions des salariés que représentent les organisations syndicales. Ce qui constitue alors à discuter encore un peu plus ces organisations et les espaces de démocratie. Rappelons aussi qu'il ne peut pas y avoir de dialogue social efficace et utile sans organisations syndicales représentatives, présentes sur le terrain et les lieux de travail et dotées des moyens et des droits nécessaires pour défendre les salariés et relayer leurs revendications : à cet égard les revendications de certains de remettre en cause les seuils sociaux sont totalement contradictoires avec cette nécessité et totalement inacceptables.

Par ailleurs, ce gouvernement a posé une question à laquelle nous n'avons pas encore répondu : faut-il et comment constitutionnaliser le dialogue social ?

Le débat a déjà fait rage autour de l'ANI. En effet le dialogue social et plus précisément la négociation ne signifient pas que le législateur n'a pas son rôle à jouer pour défendre l'ordre public social, c'est à dire mettre un certain nombre de bornes, qu'à un accord ne peut ignorer parce qu'il s'agit de défendre les salariés dans un contexte où ils ne sont pas à égalité avec leur employeur. Il va se poursuivre et nous devrons nous en saisir très vite...

Bernadette Groison

# Syndicalisme

## Dialogue social...

### Où en est le dialogue social dans la Fonction publique ?

**D**ébarrassé à des règles spécifiques, et conduit sur un champ particulier, le dialogue social dans la Fonction publique est confronté à la difficulté de définir ce qui est spécifique aux agents publics et ce qui peut parmi les dispositions générales, leur être appliquée.

Ce qui conduit nécessairement à interroger la définition de la représentativité des organisations syndicales.

En outre, la qualité du dialogue social est étroitement liée aux politiques conduites.

Et l'incapacité gouvernementale à penser la Fonction publique comme une chance pour notre pays pese nécessairement sur les conditions du dialogue.

### Des règles spécifiques

L'intérêt général ne saurait être négocié entre deux parties, mais est déterminé par la Nation.

Les agents publics qui le servent sont donc dans une position statutaire, la Loi et les décrets définissant les conditions de leur emploi.

Le dialogue social, que l'on entendra ici comme l'ensemble des pratiques de discussion, concertation, consultation et

négociation, s'organise donc selon des règles spécifiques, en lien notamment avec les instances consultatives.

La négociation peut déboucher sur la signature d'accords, mais ceux-ci n'ont pas de valeur juridique ; en effet, aucun agent ne peut s'appuyer sur les termes d'un accord pour en exiger le respect auprès d'un tribunal. L'accord majoritaire oblige politiquement le gouvernement à élaborer puis publier les textes qui le traduisent.

Si les accords de Bercy ont permis d'améliorer le fonctionnement démocratique de cet ensemble, un obstacle important perdure avec la pratique des comités de suivi des accords qui écartent les organisations non signataires, au mépris du choix des personnels.

Pour ses défenseurs, cette disposition a le mérite de favoriser l'idée que les revendications déboucheraient par la négociation alors que nous savons, et cela fonde la pratique syndicale de la FSU, que l'action syndicale par ses diverses formes est déterminante, y compris pour que la négociation soit utile.

L'exemple du dossier des non titulaires est éclairant de ce point de vue.

### Jusqu'où ?

La légitimité d'un droit spécifique à la Fonction publique est fréquemment interrogée.

Si la droite le conteste de plus en plus explicitement, les premiers gouvernements de François Hollande ont confirmé le choix du statut. Marylise Lebranchu a célébré le 30<sup>e</sup> anniversaire du statut général, mais l'examen par le Parlement du projet de loi sur la déontologie, approuvé par le conseil commun de la Fonction publique et déposé à l'Assemblée nationale en juillet 2013 n'a toujours pas débuté.

Quoiqu'il en soit, l'existence même d'un droit spécifique pose la question de la portée de celui-ci ; la contestation des régimes spéciaux de retraite ou de protection sociale le prouve si l'en était besoin.

A l'évidence, la question est instrumentalisée par ceux qui s'attachent à détruire systématiquement le modèle social construit dans notre pays, mais elle n'en est pas moins réelle.

Les dynamiques syndicales ont parfois permis que les acquis d'un secteur profitent à l'autre, et les congrès de la FSU ont amorcé cette réflexion sur les convergences revendicatives entre agents publics et salariés du secteur privé.

Les organisations syndicales sont de plus en plus souvent confrontées à une limitation de

l'usage du champ du dialogue social dans la Fonction publique.

L'exemple le plus récent pourrait être celui de la mesure adoptée en juillet par le Parlement et censurée par le conseil constitutionnel. Alors que le gouvernement refusait toute négociation salariale, la seule mesure qu'il estimait légitime pour la Fonction publique dans le contexte politique du "Pacte de responsabilité" était la transposition de la réduction de la part salariale des cotisations d'assurance vieillesse pour redonner du pouvoir d'achat aux salariés les plus faibles. Au-delà de cet avatar des politiques d'austérité, la signature et la validation d'un accord national interprofessionnel (ANI) pose fréquemment la question de sa transposition à la Fonction publique.

Dans une telle éventualité, le champ du dialogue au sein de la Fonction publique se réduit au seul sujet de l'adaptation de décisions prises ailleurs.

Et cet ailleurs nous interroge.

En premier lieu, l'interrogation porte sur les conditions de la validation d'un ANI.

Les organisations syndicales invitées à la négociation sont les cinq confédérations jugées représentatives pour le secteur privé. L'accord est jugé valide sur la seule référence des scrutins organisés dans ce secteur.

On sait que les chiffres recueillis l'année dernière permettent à la CFDT, la CGC et la CFTC de constituer une majorité, mais aussi que l'addition des voix des personnels de la Fonction publique infirmerait ce constat.

Une validation dans ces conditions d'un accord ayant vocation à être transposé dans le droit public ne respecte donc plus le principe majoritaire.

La deuxième interpellation est d'une toute autre nature. Elle porte sur la capacité de la FSU à peser sur l'ensemble des questions professionnelles de ses mandants.

Elle nécessite d'approfondir le débat sur les alliances au sein du mouvement syndical et sur l'avenir de la FSU.

### Quel bilan des deux dernières années ?

François Hollande a, dès son élection, indiqué vouloir faire du dialogue social la marque de son action.

Cette orientation tranchait avec celle de Nicolas Sarkozy qui avait mené campagne en silencieux les corps intermédiaires.

De fait, la réaffirmation des "partenaires sociaux" a permis de retrouver avec des pratiques d'échanges entre responsables



## Syndicalisme

# ... dans la Fonction publique

ministériels et administration d'une part et organisations syndicales d'autre part.

La préparation et la consultation des instances dans les ministères et les services ont pu retrouver un fonctionnement plus normal et moins caricatural. Cette évolution constatée au niveau du ministère de la Fonction publique, de l'Éducation nationale aussi, peut ne pas être générale, tant les pratiques inspirées par le "nouveau management public" (NMP) s'étaient installées sous Sarkozy, sans nécessairement heurter l'ensemble des directions des administrations.

La permanence de comportements autoritaires dans les administrations déconcentrées, ou au niveau des établissements du second degré est aussi un élément de ce bilan.

Autres difficultés, les gouvernements successifs ont refusé toute négociation salariale, et évacué des questions brûlantes, comme celle de la revaluation des carrières des personnels sociaux et des enseignants. Plusieurs autres sujets portés par la FSU (conséquences pour les personnels des réformes des retraites, lutte contre la précarité par exemple) sont aussi restés sans réponse. Blocage politique ou difficulté objective d'équipes administratives réduites à traiter des nombreux sujets restés en suspens dans la période précédente ? Selon les sujets, les deux explications existent, et ne s'excluent d'ailleurs pas.

Enfin, le gouvernement s'est révélé incapable de faire inscrire à l'ordre du jour du Parlement le projet de loi relatif à la déontologie des fonctionnaires, tout soumis à la concertation au cours de son élaboration et qui prévoit l'allégement de mesures fortement contestées adoptées dans la loi mobilité d'août 2009.

### Trois "conférences sociales"

Conçues pour mettre en scène le dialogue social, les "grandes conférences sociales" sont toutes fortement marquées par le moment politique où elles se tiennent.

En 2012, le gouvernement vient d'être nommé ; les ministres et leurs cabinets se montrent disponibles.

C'est le MEDEF qui cherchera le coup d'éclat en reprochant au premier ministre de "ne pas tenir compte des réalités économiques des entreprises".

L'édition 2013 est sous la tension d'une réforme annuelle des retraites pérennisant

la logique des réformes précédentes et de l'augmentation du chômage.

En 2014, quelques jours avant l'ouverture de la conférence sociale, le premier ministre Manuel Valls concède au patronat le report de la mise-en œuvre du comité de prévention de la pénibilité.

On connaît la suite.

Côté "Fonction publique", les conférences sociales sont marquées par la difficulté à



mobiliser l'atout que pourrait représenter la Fonction publique dans la mise en œuvre des politiques publiques.

C'est particulièrement marqué dans la "Feuille de route" 2014 qui consacre moins d'une page à la Fonction publique, limitée au "dialogue social pour réussir les réformes de l'Etat et du territoire".

Celle de 2013 était plus prolixe, mais elle a été bien peu suivie d'effets, aucun des trois chantiers actifs n'ayant été conduit comme prévu.

Ainsi, le commissariat général à la stratégie et à la prospective (le CGSP rebaptisé "France Stratégie") devait dès l'automne engager un travail sur le thème de "l'action publique et des services publics" et associer les partenaires sociaux à plusieurs tables rondes. En fait, le rapport "Quelle France 2016 de 2013" remis le 25 juin dernier au gouvernement propose de redéployer des ressources réduites vers les actions les plus prioritaires, d'abandonner les autres, de recruter hors Fonction publique pour un quart des postes pourvus en conseil des ministres et de mettre les services publics sous la pression d'évaluations indépendantes.

La FSU n'a même jamais été informée de ces orientations dans la préparation de ce rapport. Par ailleurs, une "structure territoriale permanente de concertation entre pouvoirs publics et partenaires sociaux" sur l'action

publique et les services publics" devait être proposée avant octobre 2013. Il n'en a rien été.

### Perspectives

Le dialogue social doit permettre aux organisations syndicales de porter les revendications des personnels, d'expliquer leur point de vue.

De ce point de vue, nous sommes dans un moment particulier où les CHSCT se mettent en place de manière généralisée et avec de nouvelles compétences.

As-t-on pris dans nos organisations toute la mesure des potentialités de ce nouvel outil pour donner la parole aux personnels ?

Une action syndicale en mesure d'articuler à bon escient les diverses instances qui représentent les comités techniques, les CAP ou CCP et les CHSCT est de nature à renouveler les pratiques syndicales et à permettre un développement des syndicats. Enfin, la qualité du dialogue est d'abord tributaire des orientations portées par les responsables politiques.

La réaffirmation par François Hollande du choix de l'autorité est pour la Fonction publique une contrainte déterminante. Quelques semaines avant les élections professionnelles, aucune des organisations candidates ne peut soutenir ce choix face aux agents.

Mais la volonté de se démarquer, l'agressivité de plusieurs d'entre elles vis à vis de la FSU compliquent la construction d'une mobilisation unitaire.

L'unité pourrait pourtant contribuer de manière importante à ce que les personnels s'engagent dans l'action revendicative.

Sans un rapport de force qui s'appuie aussi sur les usagers, la voie démocratique du dialogue social pourrait apparaître comme bien peu porteuse.

C'est à ce défi que le syndicalisme est confronté.

Anne Féray

1. Cet article n'ayant pas pour objet d'analyser les évolutions sémantiques et l'impulsion des termes de "dialogue social" et de "partenaires

## Les Echos.fr

1 siècle pour réussir !

Interview aux Echos, le 14 mai 2014

» DOCUMENTATION FRANÇAISE

**Bernadette Groison : « Nous ne pouvons pas nous contenter d'un discours bienveillant sur la fonction publique »**

## Syndicalisme

# Dialogue social en Europe

Pour l'Organisation Internationale du Travail (OIT), le dialogue social « inclut tous types de négociation, de consultation ou simplement d'échange d'informations entre les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs selon des modalités diverses, sur des questions relatives à la politique économique et sociale présentant un intérêt commun.

Il peut prendre la forme d'un processus tripartite auquel le gouvernement participe officiellement ou de relations bipartites entre les travailleurs et les chefs d'entreprise (ou les syndicats et les organisations d'employeurs), où le gouvernement peut éventuellement intervenir indirectement.

Les processus de dialogue social peuvent être informels ou institutionnalisés ou associés - ce qui est souvent le cas - ces deux caractéristiques. Il peut se dérouler au niveau national, régional ou au niveau de l'entreprise.

Il peut être interprofessionnel, sectoriel ou les deux à la fois.

Comment se pratique-t-il chez nos partenaires européens ? Quelle est sa place et comment les syndicats s'en emparent-ils, notamment en Allemagne, en Finlande, au Royaume-Uni ?

En particulier, quelle formule est la plus représentée aujourd'hui : tripartisme (Etat, syndicats, patronat) ou bipartisme entre partenaires sociaux ? Surtout permet-il aux sociétés d'avancer vers plus de progrès social ? Dans un contexte où plus de la moitié de la population européenne exprime une défiance vis à vis des institutions représentatives, et face à la montée des idées d'extrême droite, quelles pratiques pour un dialogue démocratique les européens mettent-ils en œuvre ?

Il est à remarquer que le modèle tripartiste semble en recul dans une majorité d'états européens.

Certes, en Espagne, en Belgique ou en Grèce, le dialogue social tripartite demeure actif ; conduite au niveau national, la négociation doit aboutir à un accord-cadre qui se décline ensuite dans les branches et les entreprises, sur des questions larges.

Les pays scandinaves, qui ont pourtant une tradition forte d'Etat-providence, ont vu décliner le dialogue tripartite, mais l'Etat reste actif et les négociations entre partenaires sociaux continuent à se mener au niveau national, avec des accords cadres qui peuvent inclure des sujets divers comme la

représentativité syndicale, l'égalité hommes / femmes ou la santé au travail.

En Allemagne, c'est dans chaque Land que se négocient des accords sur l'ensemble des questions intéressant le dialogue social comme les salaires, la formation ou le temps de travail. Elles se discutent entre syndicats et patronat, l'état n'intervenant qu'en cas de désaccord persistant entre les parties.

Ce modèle - complété par la puissance des syndicats allemands et de leur capacité à mener des négociations - obtient d'ailleurs souvent des succès importants (par exemple, IG Metall a obtenu une augmentation des salaires de 4,3% pour les salariés de la métallurgie du Bade-Wurtemberg).

Pour Max Conzaminus, Conseiller aux affaires européennes et internationales de la Confédération des associations patronales allemandes (BDA) : «En Allemagne, la situation économique et sociale actuelle ne résulte pas seulement des changements acceptés sur le temps partiel et la flexibilité, mais elle est aussi le fruit de la régulation sociale qui fait que, dans notre modèle industriel, les représentants de l'entreprise et des salariés partagent des objectifs communs. Le dialogue social a donc été un moyen pour l'Allemagne de renforcer sa compétitivité».

### Et dans la fonction publique ?

En Allemagne, le droit de grève n'existe pas pour les fonctionnaires, mais près de 50% d'entre eux sont syndiqués. Les OS sont indépendantes financièrement (cotisations) : seules 2 participent aux négociations. Tout texte émanant du gouvernement fédéral ou des Länder est présenté aux OS.

Les fonctionnaires allemands n'ont aucun droit légal en ce qui concerne la négociation collective, bien qu'ils soient autorisés à participer à la mise au point de la réglementation relative aux conditions légales des fonctionnaires. Ainsi, les lois sur la fonction publique comportent des dispositions qui obligent le gouvernement à consulter les syndicats avant d'adopter des mesures unilatérales.



**IG Metall – Gewerkschaft zwischen Tradition und Moderne**

Les 2,4 millions de salariés des services publics (qui ne sont pas fonctionnaires) ont obtenu après une grève massive une augmentation importante de salaires de plus de 6% sur 2 ans.

Si l'augmentation obtenue est inférieure aux exigences initiales, elle a néanmoins satisfait les syndicats qui ont signé l'accord, après des négociations acharnées sous la houlette du ministre de l'Intérieur allemand.

Les employeurs ont par contre, refusé la hausse des bas salaires de 200 € minimum revendiquée par le syndicat des services Verdi, le second syndicat allemand (2,1 millions de membres).

L'Italie, l'Autriche, les Pays-Bas, le Portugal, la Bulgarie, la Roumanie, la Slovaquie fonctionnent globalement sur ce modèle mais avec des différences liées à l'histoire et en fonction des rapports de force existants dans le pays.

au Royaume-Uni où n'existe pas d'obligation de négocier, le dialogue social apparaît plus restreint et se limite souvent aux discussions entre patronat et syndicats dans l'entreprise, à l'exception de quelques accords de branche.

Moins de 20% des salariés du privé y sont couverts par une convention collective.

Le dialogue Etat / syndicats / patronat a pour l'essentiel disparu au profit d'un dialogue syndicats / patronat, les deux parties s'opposant d'ailleurs à l'intervention de l'Etat. Cependant, ce dialogue bipartite a permis par exemple à la fin des années 90 de créer un SMIC : le minimum wage.

Les revérifications sont décidées par la Low Pay Commission, organisme indépendant composé de 8 personnes (représentants du

## Syndicalisme

# Dialogue social en Europe

TUC (syndicats), du CBI (patronat) et d'experts - notamment des professeurs d'économie).

### Le modèle des pays nordiques

Pour Dominique Meda<sup>1</sup>, «Une grande partie de ce qui est défini par la loi en France relève dans les pays nordiques des conventions collectives, dans lesquelles l'Etat n'intervient pas. Le taux de syndicalisation élevé (plus de 80%) s'explique par le fait qu'il s'agit d'un syndicalisme de services (assurance chômage, négociation des salaires individuels, banque et assurance parfois) et aussi par le fait que l'Etat ne se substitue pas aux partenaires sociaux, qui sont donc crédibles pour l'opinion (et aussi sous pression de l'opinion publique pour arriver à un accord).

Par contre, ces pays ont des politiques d'emploi actives, alors que la législation du travail est relativement pauvre.

La flexibilité (flexicurité au Danemark) coexiste avec une protection sociale de haut niveau et des rémunérations globalement élevées.

Au Danemark, en Finlande, en Irlande, les accords ont force de loi et s'appliquent directement aux fonctionnaires statutaires. Au Danemark, les négociations salariales pour les agents statutaires et pour les contractuels sont liées de façon à appliquer des normes identiques.

Aux Pays-Bas, il existe une «obligation



d'accord» qui contraint à la consultation des syndicats en ce qui concerne les conditions de travail.

En Finlande, les conventions collectives qui régissent le statut des fonctionnaires et des contractuels sont négociées entre l'Office de l'emploi de l'Etat et les organisations syndicales. 83 % des fonctionnaires sont sous statut (contre 40% en Allemagne).

Des négociations peuvent également être menées au niveau local.

Les syndicats sont très représentatifs : 80 à 90 % des agents publics finlandais appartiennent à un syndicat.

Si le dialogue social, c'est la capacité de dégager des compromis pour aboutir à des accords économiques et sociaux porteurs d'améliorations pour les salariés, on constate

que les pays qui s'en sortent le mieux, par exemple en termes de moindre inégalités de revenus, sont ceux qui ont une pratique flexible et aboutie du dialogue social avec un cadre législatif solide et des partenaires sociaux représentatifs capables d'instaurer des rapports de force, y compris par des grèves durées, peu fréquentes mais importantes.

**Elizabeth Labeyre**

<sup>1</sup> Dominique Meda, chercheur au Centre d'Etudes de l'Emploi et Alain Lefebvre, conseiller pour la santé et les affaires sociales (Danemark-Finlande-Norvège-Suède). *Faut-il briser le modèle social français ?* Seuil, 2006.

Un rapport de la commission européenne de 2013 «Industrial Relations in Europe» distingue 5 systèmes de dialogue social :

- a) Les pays à «corporatisme organisé» (pays d'Europe du Nord) qui se caractérisent par un haut niveau de syndicalisation et un haut niveau de couverture conventionnelle. La négociation y est forte et sectorisée ;
- b) Les pays à «partenariat social» qui ont un haut niveau de couverture conventionnelle, une forte centralisation de la négociation et une densité moyenne de syndicalisation (Autriche, Belgique, Allemagne, Luxembourg, Pays Bas, Slovénie) ;
- c) Les pays à «centralisme étatique» comme la France, la Grèce, l'Espagne,

Italie et le Portugal (trait commun aux pays d'Europe du Sud), à faible engagement des partenaires sociaux face à l'Etat ;

d) Le groupe des «libéraux» (Chypre, Irlande, Malte, Royaume Uni) avec peu d'interactions avec l'Etat, un haut niveau de couverture conventionnelle et surtout une décentralisation poussée de la négociation collective ;

e) Un groupe «mixte» de pays d'Europe centrale et orientale, dans lequel la densité des acteurs, comme la couverture conventionnelle et l'indifférence avec les pouvoirs publics sont faibles (Bulgarie, Tchéquie, Estonie, Lituanie, Lettonie, Hongrie, Pologne, Roumanie et Slovaquie).

Mais elle note aussi une tendance à l'uniformisation des pratiques tous agents pour des groupes différenciés.

Mais la commission note aussi une tendance à l'uniformisation des pratiques des Etats et au rapprochement public/privé, effectivement perçu par les fonctionnaires depuis une dizaine d'années.

Ainsi, concernant les mécanismes du dialogue social, les tendances communes observées sont la décentralisation des négociations, la prise en compte des résultats, de la performance et du mérite, et la moindre valorisation de l'ancienneté/la transmission de méthodes de GRH du secteur privé (évaluation des résultats, individualisation...).

*Société*

# FN, la "transcroissance"

## Luttes contre l'extrême droite : actions, bilans, problématiques et perspectives

Le poids du Front National constitue l'un des facteurs nouveaux de cette rentrée 2014, marquée par les effets de la crise économique et sociale. Par ses résultats électoraux successifs (municipales en mars et européennes en avril), mais également en disséminant ses idées sur la scène politique, le parti d'extrême droite donne à la situation politique une teinte particulière.

**T**raduisant cette mutation, Marine le Pen se déclare "prête à gouverner chaque fois que l'occasion se présente notamment dans le cadre d'une cohabitation"... affichant le FN d'une posture de parti gouvernemental. Si les prochaines élections sénatoriales ne constituent vraisemblablement pas un scrutin propice au FN, les élections régionales, qu'elles soient les périphériques, pourraient, elles, voir progresser le vote d'extrême droite. Dans les régions Picardie - Nord Pas de Calais ou PACA, le FN pourrait sans attendre les présidentielles de 2017, polariser l'électorat UMP.

### Quels sont les ressorts d'une telle progression ?

Le FN existe depuis plus de 40 ans. Ce qui nourrit sa dynamique est connu, à commencer par l'exceptionnelle crise économique que nous traversons, sa durée - bientôt 7 ans - et ses immenses effets sociaux.

Comment ne pas avoir le vertige avec plus de 6 millions de personnes inscrites à Pôle Emploi. Ce chiffre n'est qu'un capteur partiel de la crise. Une nouvelle catégorie statistique est à prendre en compte, il s'agit des NEET<sup>1</sup> : ni à l'école, ni en formation, ni au travail... des centaines de milliers de jeunes dans un halo jamais répertorié, ni défini par les grilles institutionnelles, hors des circuits sociaux, du service public de l'emploi et de l'éducation.... On peut ajouter la pauvreté, près de 8 millions de personnes en dessous du seuil de pauvreté (moins de 940 €), la précarité gigantesque : aujourd'hui 80 % des embauches sont effectuées en CDD...

Ces facteurs sociaux se conjuguent aux délocalisations et fractures territoriales, avec les zones périurbaines où le FN engrange des scores électoraux très importants. "Cette



France en difficulté, non productive et non marchande, où les difficultés sont si grandes qu'il dépend des injections de revenus sociaux".

A la crise économique et ses conséquences sociales, succède la crise politique.

En ce mois d'août, le nouveau gouvernement Valls assume désormais la politique sociale-libérale du gouvernement Standing ovation à l'université d'été du MEDEF et déclarations de François Rebsamen pour durcir la chasse aux présumés faux chômeurs.

La droite classique est fracturée, entre perte de leadership et qualité de projets politiques. Le FN, surtant sur la désespérance sociale, est annoncé dans les sondages - quelles que soient les hypothèses - comme présent au second tour et même quelquefois vainqueur, aggrégant derrière lui une part importante du vote de la jeunesse et du milieu ouvrier.

Pour autant, il faut pondérer ces dynamiques par les taux respectifs d'abstentions en particulier chez les ouvriers et les jeunes.

Il se présente dans une position largement hégémonique sur la nébuleuse d'extrême droite, avec ses pseudopodes et sous chapelle (identitaires, catholiques intégristes, souvenirs violets, Dieudonné-Bosq...), jouant de telle ou telle groupuscule comme repoussoir, ou leur sous traitant les sales besognes tout en dédiabolisant sa partie grand-public. Avec Marine le Pen, le FN a accéléré sa mue, commencée à la fin des années 90, assumant son discours caméléon pour accéder au pouvoir.

Avec ce décollage des anciens axes libéraux, la défense proclamée des services publics, des fonctionnaires, de l'intervention de l'Etat, l'opposition à l'Europe libérale auquel se rajoute la référence à un attachement à la laïcité.

Le discours programmatique du FN permet

d'accrocher ou d'approfondir leurs zones d'adhésions au sein des couches populaires. L'analyse de leurs résultats électoraux selon les origines sociales ou les âges montrent une progression continue et significative au sein des chômeurs, des ouvriers, des employés et des jeunes.

Il est également nécessaire d'analyser la nature des origines des nouveaux électeurs engrangés par le FN et tordre le cou à quelques lieux communs.

La pente prétendument naturelle ne concerne pas principalement l'ancien électorat communiste, l'électorat socialiste est lui aussi impacté, comme l'ont démontré les élections partielles de l'automne dernier.

Les fonctionnaires et agents publics constituent une cible électorale pour le FN sur fond de dévalorisation, sentiment d'abandon, de déclassement, en recherche de reconnaissance et de retour à l'autorité perdue.

Dans le paysage politique et social actuel la difficulté à développer des mobilisations syndicales significatives est déterminante. Insuffisamment fortes pour obtenir des succès conséquents ou contrebalancer des contre réformes sur des accords et les telles que la loi de sécurisation de l'emploi.

Les luttes, les résistances existent (cf. la lutte des cheminots...), des victoires sont obtenues (Fratel, Pilat...), des échelles sectorielles massives comme à Pôle Emploi les 17 et 18 juin dernier existent.

Cependant les mouvements d'ensemble ou intersectoriel et interprofessionnel ne sont pas à la hauteur souhaitable par rapport aux enjeux. La situation est impactée par la difficulté de rendre crédible et visible les alternatives et propositions. Par ailleurs, elles sont difficilement portées et mises conjointement par les forces de gauche et par

Société

# FN, état des lieux



D. AFP/Le Monde / Jérôme de Decker

le monde syndical et associatif.

Sur une question aussi centrale que le chômage et l'emploi, des ébauches d'alternatives existent (RTT, réforme fiscale, transition écologique, sécurité sociale professionnelle) mais elles ne sont pas suffisamment "travaillées" et portées par des convergences syndicales.

Il y a déjà plus d'un an, il ne fallait pas être un grand météorologue politique pour pointer le danger mortel pour la démocratie et le syndicalisme que représentait le FN, au moment où nous avons décidé de lancer les premiers contacts pour construire une campagne intersyndicale contre l'extrême-droite.

Le phénomène des manifestations "de masse" contre le mariage pour tous a permis de consolider dans la rue les alliances entre la droite radicale, ses différents secteurs et l'extrême-droite.

Ce terreau fournit un champ-fertile pour le FN et les groupes d'extrême-droite, particulièrement efficace dans le temps en direction des franges de la jeunesse mises en mouvement dans ces différentes manifestations (jour de colère, etc.).

La conception de cette campagne (Unités contre l'extrême-droite) s'est fondée sur le constat que la séquence de 1994 à 2010 étaitclose, et qu'il fallait prendre les choses sous un angle différent.

Il nous a fallu rompre avec l'imaginaire individuel et collectif où

la seule évocation des termes : fascisme et extrême-droite suffisait à déclencher un mouvement mobilisateur "de masse".

Les moments de mobilisation avec les fresques mémorielles plus ou moins flamboyantes sont loin. De Février 34 à la résistance, aux luttes anti-coloniales jusqu'aux manifestations monstres de 2002. Il nous faut reconstruire pas à pas un mouvement de fond, en partant non pas de la seule indignation, mais de la compréhension du programme de l'adversaire, engageant un

Pierre-Yves Duteau

## En finir avec les idées fausses propagées par l'extrême droite



IR, *l'Espresso*, *l'Humanité*, *l'Humanité*

exercice de déconstruction et de pédagogie fondamentale. Le danger est présent, aucun secteur n'est épargné dont les organisations syndicales.

Nous savons que marquée par les effets sociaux de la crise, des secteurs du syndicalisme lui-même perdent la tête, et peuvent être tenté par le "puisque la gauche ne change rien à mon quotidien, j'essaie le FN".

Il nous faut donc commencer par rassembler les forces syndicales, se doter d'outils permanents dans le temps, ancrés dans la réalité sociale sans abandonner le terrain des valeurs, pour être plus fort que chacun isolé. C'est pour cela que nous nous sommes basés sur l'appel intersyndical à 5 de mars 2011 "la préférence nationale est contraire aux valeurs du syndicalisme" (CGT - CFDT - FSU - Solidaires - UNSA).

La mise en mouvement profond, impliquant jusqu'aux bases syndicales est un des objectifs. Mais aussi, il s'agit de regagner ceux qui, désenchantés sont en passe de basculer.

## Etats des lieux, difficultés et interrogations

Le premier échec fut le refus incompréhensible de la CFDT et de l'UNSA à se joindre à cette initiative.

Si la succession des tensions et désaccords syndicaux sur des questions comme l'ANI de janvier 2014 a entravé toute convergence, celle-ci demeure pas moins nécessaire et possible sur un tel sujet.

Nous avons réussi la journée de lancement du 29 janvier avec cette forme inédite, brassant en ateliers de discussion et de réflexion plus de 600 syndicalistes, se concluant avec le meeting final dans les locaux confédéraux de la CGT.

Puis nous avons développé plus d'une trentaine d'initiatives sur tout le territoire, avec des géométries intersyndicales intégrant parfois la CFDT et l'UNSA.

Nous avons également contribué à l'ouvrage des éditions de l'Atelier : *En finir avec les idées fausses propagées par l'extrême-droite*, aujourd'hui vendu à plus de 25 000 exemplaires. Nous avons lancé en juillet un observatoire national intersyndical des politiques et des pratiques municipales de l'extrême-droite.

Cependant il faut rester clairvoyants et ne pas escamoter les limites que nous rencontrons. D'abord et le coup de tonnerre du résultat des européennes, avec le FN à 25%.

\*\*\*

Société

# FN, la transcroissance

\*\*\* sorti en tête du scrutin (même avec un taux d'abstention de 56%), nous le démontre, notre campagne n'est pas à la hauteur du danger. Nos réunions intersyndicales ne sont pas assez nombreuses et nous ne nous regroupons pas assez de participants, et pour la plupart déjà convaincus...

Pour prendre un autre exemple, l'ouvrage "Contre l'empire" de Soral, qui se définit comme un national-socialiste, a été vendu à 80 000 exemplaires. La blogosphère Deuxième-Soral est visitée par des centaines de milliers d'internautes en prise avec la jeunesse.

Après les élections européennes, les réactions se sont succédées, mettant en mouvement différents réseaux.

Les réseaux autour de SOS Racisme ont lancé des initiatives. La Ligue de l'Enseignement et la Ligue des droits de l'Homme ont été les fers de lance d'un collectif large "Liberté, Égalité, Fraternité" avec un appel pour "Un avenir solidaire" fédérant presqu'une centaine de structures du monde associatif, de l'éducation populaire et du syndicalisme (CGT, CFDT, FSU, Solidaires, UNEF, FIDL, UNL, Confédération Paysanne, UNSA).

Comment faire converger autant qu'il est possible ces différents réseaux, avec des lectures et analyses parfois différentes, sans laisser complètement isolés des segments plus radicaux, Visa organisation intersyndicale occupant une place charnière ? Face au risque - à ne pas sous estimer - de l'accession du FN au pouvoir, seul ou avec des alliances inédites, apporté par exemple fractures de l'UMP, des questions se posent à nous.

Comment le programme politique du FN se réhaussant sur le terrain économique, à la sortie de l'euro et de l'Europe et à la défense d'un capitalisme hexagonal peut rencontrer un écho chez les secteurs dominants du capitalisme dans le pays et très fortement positionnés sur un champ mondialisé ? Quelle influence pourrait avoir le poids des PME (56 % de la valeur ajoutée marchande, 60 % de l'emploi marchand) dont les principales difficultés proviennent notamment de la faiblesse de la demande intérieure hexagonale, et de leurs difficultés à exporter ? Un repli protectionniste et une autarcie pouvant présenter une forme de solution.

Mais la crise est d'une telle ampleur (et elle possède ses rythmes propres) qu'elle peut appeler pour certaines des solutions radicales dépassant les programmes habituels de contre-réforme.



Logo et dessin parus dans "Visa", Vigilance et Initiatives Syndicales Antifascistes

## ~~EDUCATION NATIONALE~~ ~~A LA PREFERENCE~~

## ~~LIBERTÉ EÉGALITÉ FRATERNITÉ~~



Des secteurs de droite radicales, alliés à des secteurs populaires déclassés et rendus fou par la crise (petite bourgeoisie, chômeurs, jeunesse, classe ouvrière) pourraient reprendre en poussant jusqu'au bout le projet de Sarkozy contre les "corps intermédiaires".

Pour sortir de la crise, une étape nouvelle vers la barbarie pourrait rimer avec l'anéantissement de toutes les forces de résistance (syndicats, associations, mouvements populaires, partis) qui entrent dans le chemin vers une domination sans partage...

C'est un schéma risqué pour les secteurs dominants du système car en partie hors du contrôle des formes classiques de domination...

Les schémas politiques et sociaux produit par la crise sont inédits... par exemple la Constitution de 1958 entre les mains de Marine le Pen peut lui offrir beaucoup de possibilité (de l'exercice des pleins pouvoir par le président de la République, à la pratique des référendums...)

Ce que nous allons vivre ne ressemblera pas à un long fleuve tranquille. D'ici 2017, on peut connaître des accélérations diverses (une nouvelle étape de la crise économique, des explosions au sein d'un foyer de tensions à échelle internationale, une révolte sociale). L'exceptionnelle complexité de la situation est telle, qu'elle ne se satisfera pas de solutions "toutes prêtes à l'emploi", mais qu'elle appelle comme jamais à l'intelligence collective, au travail de fond sur des alternatives construites pour répondre aux attentes sociales.

Paris le 27/05/2014

Noël Devoüé, Stéphane Tassef

### Quelques références

- Le Front National de 1972 à nos jours, les hommes, les idées. Valérie Igouret. Éditions Seuil. 2014
- Les Extrêmes Droites en France. Jean-Paul Gautier. Syllepse. Mai 2009
- Dix thèses sur l'extrême droite en Europe. Michael Lowy. Juin 2014
- Loin des mythes, dans l'espoir. Sylvain Croyan, Joël Gorbin. Médières de mai 134. Le Monde Diplomatique. Avril/Mai 2014
- Regards Croisés/ spécial extrême droite. Rennes 2013
- La France au Front. Pascal Perneau. Fayard. Février 2014
- La crise qui vient, la nouvelle fracture territoriale. Laurent Daverzé. Seuil. 2012
- Le front national - mutations de l'extrême droite française. Pascal Deloët. Université de Bruxelles. 2012
- En finir avec les idées fausses propagées par l'extrême droite. Pierre-Yves Bouteau. Éditions de l'Atelier. Avril 2014
- Barrage syndical antifasciste. Vigilance et Initiatives Syndicales Antifascistes. Janvier 2014

### Note

1 : Not in Education, Employment or Training

## Education

# Mixité sociale et réussite

### Lycées : mixité sociale et réussite scolaire

**L**e 2 juillet 2014, la Région Île-de-France présentait, en la personne de Henriette Zoughbi vice-présidente en charge de l'éducation, présentant les résultats de l'étude lancée par l'Observatoire de la mixité sociale. Ce travail totalement inédit a été initié par la Région.



Dans l'hémicycle du Conseil Régional, beaucoup d'invités : la FSU était largement représentée par plus d'une douzaine de participants.

**1. La première étude** porte sur l'impact des procédures de sectionnement et d'affectation sur a) la mixité sociale et b) scolaire dans les lycées d'Île-de-France. Elle est présentée par Julien Grenet et Gabrielle Fack, chercheurs au sein de l'Institut des Politiques Publiques (IPP) de l'Ecole d'économie de Paris.

a) L'étude repose sur les données des recensements des trois académies, Paris, Versailles, Crétel.

La sectionnement vaut pour les filières générales et technologiques, la voie professionnelle n'en relevant pas.

En 2000, c'est la généralisation de la procédure AFFIELNET (Affectation des Élèves par le Net).

En 2007 intervient l'assouplissement de la carte scolaire. Mais les procédures ne sont pas les mêmes pour les trois académies. Pour Versailles et Crétel, la proximité géographique prime ; les notes n'interviennent que marginalement.

Paris est divisé en quatre secteurs, les lycéens ont en moyenne le choix entre au moins onze établissements, jusqu'à dix-sept : les résultats scolaires sont prépondérants.

Malgré la segmentation sociale y est la plus forte.

En fait les résultats sont assez homogènes entre les trois académies dans la mesure où :

a) les orientations en fin de 3<sup>e</sup> sanctionnent déjà des choix selon les PCS (professionnel et catégories



© Jean-Marc Moutout

socioprofessionnelles).

a.2) Versailles et Crétel ont plus de lycées polyvalents, leur public est plus hétérogène qu'à Paris.

Surtout, depuis 2007, Paris donne un bonus de 300 points aux boursiers.

À la rentrée 2011, la part des boursiers n'est plus que de 19 % dans les moins bons lycées contre 13 % dans les meilleurs lycées. Les élèves boursiers ont donc accès beaucoup plus largement aux lycées G.T de bon niveau depuis la réforme : alors que seulement 12 % d'entre eux étaient scolarisés dans les meilleurs lycées publics parisiens en 2005, cette part est passée à 27 % en 2012.<sup>7</sup>

b) La segmentation scolaire est maximale quand tous les élèves d'un établissement sont d'un même niveau scolaire. La ségrégation scolaire est très grande à Paris, surtout avec 30 % d'élèves dans le privé.

Ce que montre l'étude c'est, malgré quelques mouvements, une remarquable constance de cette segmentation depuis 2005, dans les trois académies.

Il est précisé que le recul manque sur le devenir des cohortes depuis la réforme des lycées et sur celui par exemple des élèves boursiers intégrés dans les lycées prestigieux de Paris. Cette étude est à mené, c'est une demande que portera la FSU.

Que dire pour l'Académie de Versailles, et spécialement pour le 92 ?

Pour les chercheurs, l'académie de Versailles est la plus inégalitaire, la plus ségérée.

Ils préconisent par ailleurs une plus grande fluidité, une porosité inter-académique entre Paris et la petite couronne, puisque les zones densifiées et le nombre de lycées permettent d'élargir l'offre. Mantes fois la FSU 92 a

attiré l'attention sur les disparités qui sont une des caractéristiques des établissements des Hauts-de-Seine.

Le classement traditionnel des familles en 4 catégories de PCS ne permet pas la prise en compte de difficultés comme celles des travailleurs précaires ou contraints au temps partiel qui se retrouvent par le jeu d'appellations floues dans l'avant-dernière catégorie, juste avant les chômeurs par exemple. Les auteurs de l'étude nous ont confirmé que cette nomenclature ne constituait pas une base satisfaisante.

Dans une académie notamment sous débat, l'administration se retranche souvent derrière l'image du département le plus riche de France et ces classifications approximatives.

L'étude prouve l'importance des territoires dans les questions de mixité sociale et scolaire sur Versailles et l'importance d'une volonté politique pour ne pas céder aux déterminismes sociaux. C'est ce que confirme l'étude suivante.

**2. La seconde étude** est consacrée au rôle des établissements dans la mixité sociale et scolaire.

Elle a été dirigée et est présentée par Eric Maunin, Son-Thierry Ly et Arnaud Riegert également de l'IPP de l'Ecole d'économie de Paris.

"Une population est ségrégée entre des lieux (villes, écoles) si l'environnement social d'un individu contient peu d'individus issus d'autres groupes sociaux que le sien".<sup>8</sup>

Les différents niveaux concourent à la ségrégation : département, commune, et établissement avec la constitution des classes (cf. supra).

L'étude montre que l'académie de Versailles pratique "l'entre soi".

Au lieu de résidence s'ajoute en effet une ségrégation qui s'accroît \*\*\*

## Education

# Mixité sociale et réussite

\*\*\* continuité de la 6<sup>e</sup> à la Seconde. Effet inattendu de la proximité d'un établissement privé : le lycée public ajoute une autre strate de ségrégation voulue par les constitutions des classes, en concurrence avec le voisin.

3. Les facteurs de réussite scolaire sont le sujet de la dernière étude, réalisée à partir d'un panel d'établissements franciliens par le cabinet Séminaphores, qui était représenté par René-Paul Arlandis et par la chercheuse Marie Duru-Bellat.

Il s'agit de mesurer la transformation des actes des élèves par la fréquentation d'un établissement ou un autre, pour apprécier des éléments de plus valeur. Quinze lycées ont été sélectionnés, les personnels et les élèves interrogés pour analyser "l'effet établissement". L'étude porte sur le perçu des personnes interrogées.

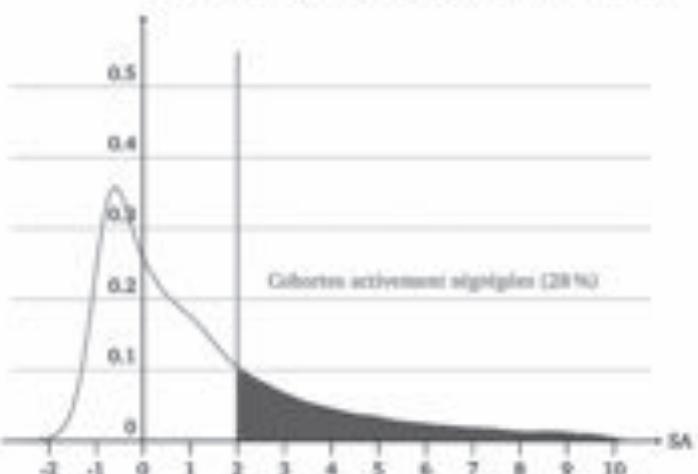
On trouvera les trois études complètes sur le site de la FSU 92.

Marie-Pierre Carlotti  
Sd FSU 92



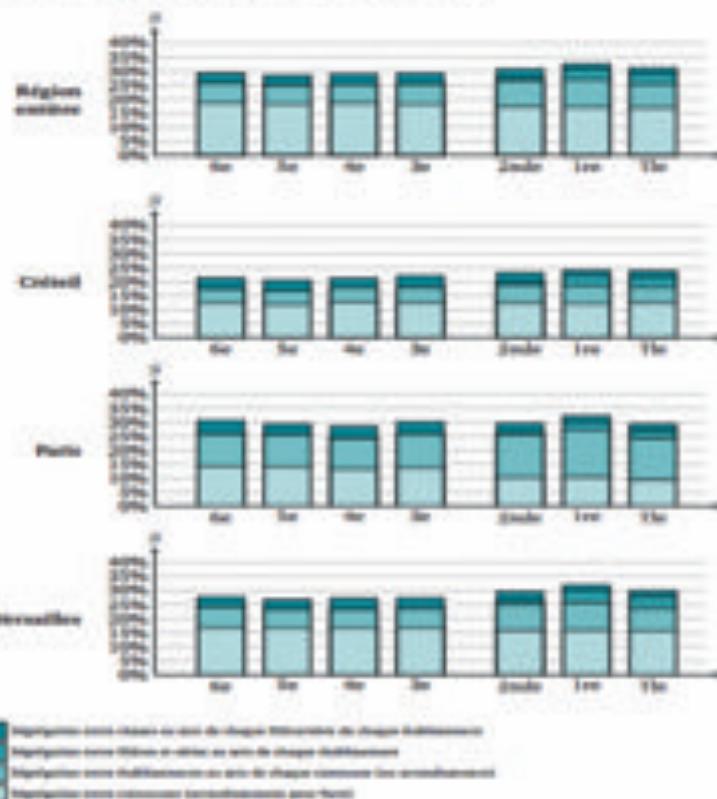
© Jean-Marc Jarrige / No Stock

Distribution du score de ségrégation active scolaire (SA)



Étude sur le mixité sociale et scolaire dans les lycées d'Ile-de-France

FIGURE 3.1 – Décomposition de la ségrégation sociale (différence d'exposition aux CSP+1 dans toute la région, en 2012)



Société

# Le "Grand-Paris"

## Journée FSU IDF sur Régionalisation / Métropolisation / Grand Paris

**L**a FSU Ile de France organisait le 13 mai 2014 un stage sur un sujet aussi important que difficile à cerner.

La journée s'organisait en quatre temps :

1) Bilans des actes précédents de la décentralisation avec à un bilan pour l'éducation, b. pour le supérieur et la recherche, c. pour les personnels et les usagers avec les conséquences sur le service public et les conditions de travail présentées respectivement par Michel Galin (SNEES), Stéphane Tasset (SNESup), et Didier Bourgoin (SNU-CLIAS).

2) Métropolisation entre atomisation, démocratisation, centralisation avec Frédéric Gil (géographe, enseignant à Sciences-Po) et Laurent Sable (journaliste).

3) Quels regards et quelles espoirs ? Autour de Paris-Métropole, du Val-de-Marne (appelé à disparaître) et une intercommunalité menacée. Intervenants : Daniel Guérard, président de Paris-Métropole, Alain Desmarais vice-président du CG 94, Patrick Braouezec, président de l'agglomération "Plaine commune".

3) Organisations syndicales et Métropole.

1) bilan pour l'Éducation : dans la première intervention Michel Galin montre avec l'exemple des écoles et des lycées (des rapports de cotations de 1 à 10 et de 1 à 3) que la proximité des décideurs ne garantit pas l'égalité de traitement.

Pour l'enseignement supérieur, le bilan est sévère. A travers les différentes réformes, la cohésion publique / privé s'est affirmée, le lien avec un fonctionnement démocratique a disparu, la décentralisation est mise en place mais l'autonomie n'existe pas, grevée par les déficits qui mettent les établissements sous tutelle des reseaux. On ne sait pas encore quelle sera la vocation des universités régionales / nationales ? L'influence sur la carte des formations est en jeu. La place des chambres de commerce et d'industrie explique la logique d'accréditation et la part des masters à dimension professionnelle. Seule la Cour des comptes qui est contre les groupes mixtes pourrait rebattre les cartes.

Pour les personnels et usagers, Didier Bourgoin conteste la notion de mille-feuilles administratif puisque sur les 6 niveaux il distingue ceux à dominante économique et ceux à compétences cachées ; les plus bas sont touchés, niveaux historiques et politiques.

Au contraire de la FPE et la friction publique hospitalière, la FP Territoriale est caractérisée



absence de progression de carrière, pouvoir discrétionnaire des différents interlocuteurs.

Le SNU-CLIAS est donc particulièrement impliqué dans le dialogue avec les différents interlocuteurs.

2) Métropolisation : Rappel du poids de l'IDF : 1<sup>re</sup> sur des territoires très inégaux (richesses, offre sociale, transports...) mais aussi des avantages (recherche, tourisme, dessert...).

Deux questions : comment faire un territoire sans le jacobinisme ? Comment peser sur la décision politique ? Le choix entre l'appel aux élus et le rapport de force, ou le débat et la campagne de conviction n'en est pas un. Les compétences techniques ne doivent pas éloigner du politique.

Il est relevé que les syndicats ne sont pas invités dans les débats larges touchant à la ville, aux aménagements etc.

La question se pose de l'exclusion de certaines communes, voire de leur rattachement à d'autres Régions.

3) Les intervenants politiques ne sont pas d'accord sur tout les points. Néanmoins pour M.M. Braouezec et Desmarais la métropole peut aussi contribuer à la diminution des inégalités territoriales.

Une dimension solidaire pourrait être donnée à ce projet. On pouvait adopter une vision concertée et non monocentrique c'est-à-dire qu'on évite la création d'un intra et d'un dehors.

L'Etat et la Région se sont rapprochés sur certains points. Exemple : les lignes de transport prises en charge par la Société du Grand Paris (les lignes 15 et 16).

Pour la souveraineté, l'autonomie de la commune doit être garantie. En terme de population pour l'UE (plus de 10 millions), mais en attente de décret, la mission de préfiguration montre le préfet de région et le président de Paris Métropole co-présidents. Quel est le bon échelon territorial ? Si un niveau fait preuve d'efficacité il faut en partir pour pouvoir créer.

Pour le maire des îles, l'intercommunalité n'est pas obligatoire en proche couronne. On peut faire le choix d'intégration ou se tourner vers la périphérie. On a le choix entre une

confédération ou une intégration. Si c'est une intégration le fonctionnement sera pyramidal. La fusion des départements est tout au profit de 93. Quelles seront les modalités de la disparition des départements ? Et quelles seront les compétences transférées ?

Pour rappel le RSA, tout ce qui touche au handicap, l'APA etc. relèvent des départements. Ce qu'on appelle "les territoires" n'a pas de statut juridique.

Le conseiller général du Val-de-Marne rappelle l'importance du département.

Par exemple environ 30 000 logements sont à l'étude dans le 94, des contrats sont déjà signés et 80 % des demandeurs sont éligibles au logement social. Il s'agit bien de mettre en avant la volonté politique.

Pour la compréhension des débats : La Société du Grand Paris (SGP) est un établissement public à caractère industriel et commercial.

Paris Métropole est un syndicat mixte d'étude autour de quatre axes prioritaires : développement et solidarité, déplacement, logements et projets métropolitains.

La Métropole du Grand Paris est une intercommunalité qui devraient regrouper les communes de Paris les départements du 92, du 93, du 94, plus certaines communes des départements de la grande couronne.

En 2016 l'ensemble des communautés de communes et des communautés d'agglomération sera supprimé.

Ces changements sont menés au nom de la réduction des dépenses.

La FSU doit combattre la seule logique

comptable et exiger partout un service public de qualité.

## Débats

### Unité et Action

#### Pour de nouveaux Etats Généraux du Mouvement Social

**A** l'occasion des élections européennes du 25 mai 2014, la gauche française a disparu du paysage politique. Annoncée par les municipales d'avril, où l'effondrement en voix s'est accompagné de la perte de bastions historiques, la déroute n'épargne aucun parti de gauche.

Elle fait écho à l'incapacité à mobiliser dans laquelle se trouvent depuis deux ans les organisations syndicales.

Les salariés désertent le champ de l'action syndicale tout autant que les citoyens désertent celui de l'action politique. Il en est de même dans le domaine associatif.

L'individualisme et le désempowernement règnent, et ce sont les mouvements conservateurs qui tiennent le haut du pavé, dans les médias comme dans la rue.

Les libéraux faisant l'analyse que le rapport de force est en leur faveur, passent à l'offensive, comme en attestent le discours de Manuel Valls devant l'Université d'été du MEDEF ou les déclarations d'Emmanuel Macron, le nouveau Ministre de l'Economie.

Devons-nous nous satisfaire encore longtemps de la division, des ensembles stratégiques et de l'absence de débouché politique ?

La FSU occupe une place particulière dans le paysage syndical. Notre syndicalisme a toujours promu la recherche de l'unité, et parfois avec une certaine efficacité. Elle entretient des relations privilégiées avec diverses associations, avec les intellectuels, les chercheurs. Elle porte l'attachement de la Nation à ses services publics. Cela l'autorise à prendre des initiatives. Cela lui donne des responsabilités.

Le moment n'est-il pas venu de nous adresser solennellement aux confédérations et aux

Fédérations de fonctionnaires, aux syndicats d'étudiants et de lycéens, aux Fédérations de parents d'élèves, aux associations du type ATTAC ou Copernic, aux intellectuels et chercheurs, aux Economistes Atterrés, mais aussi aux forces politiques de gauche...

Pour la mise en place de nouveaux Etats Généraux du Mouvement Social, à l'image de la démarche initiée en 1995 par Pierre Bourdieu, ou de comités unitaires comparables à ce qui fut fait lors des débats sur le traité constitutionnel en 2005.

Cette initiative viserait à l'élaboration d'une plate-forme commune pour une alternative économique et sociale.

En janvier 2008, la plate-forme intersyndicale ne fut-elle pas une esbauche lapidaire d'alternative ?

Nous pourrions utilement rechercher des échanges avec des forces similaires dans d'autres pays européens, et envisager un forum social européen.

Les sujets à traiter sont connus : logement, répartition de la valeur ajoutée, coût du capital et rémunération du travail, rôle et place de l'Etat, périmètre des services publics, financement de la protection sociale, réforme fiscale, rôle de la banque centrale européenne, mutualisation des dettes publiques, réglementation du marché du travail en Europe et dumping social, traité de libre-échange transatlantique, fonctionnement démocratique de nos institutions, transition écologique...

Une démarche volontariste des organisations syndicales, et plus largement du mouvement social, envers les partis politiques pour une prise en compte réelle et sincère des aspirations des classes populaires et moyennes, suffira-t-elle à éviter la catastrophe annoncée ? Nous aurons beaucoup à perdre si nous ne essayons pas.

Laurent Tramoni  
UA-SNES, Marseille

### Abonnement à UA-Enjeux

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_ Département \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_ Syndicat ou organisation \_\_\_\_\_ Département d'exercice \_\_\_\_\_

Tarifs : normal : 35 Euros - soutien : 45 Euros - Cat. C, auxiliaires : 20 Euros

- Je règle mon abonnement par chèque joint.
- Je choisis le paiement par prélèvement automatique et vous demande de m'adresser un formulaire

Renvoyez ce bulletin à Michel Ossakowsky - Unité et Action - 38 rue de Romainville, 93130 Noisy-le-Sec  
Chèques à l'ordre de UNITE ET ACTION

En cas de changement d'adresse, S'il vous plaît informer aussi la Revue UA-Enjeux, qui n'est pas destinataire des informations que vous transmettez à votre syndicat (courant de pensée et syndicat national sont deux structures différentes).



## Syndicalisme Portrait croisé



### André Dellinger et Jean Petite

Le « pédago » et le « corpo », le socialiste « de gauche » et le communiste convaincu, le philosophe et le prof du technique, celui qui croyait au ciel, celui qui n'y croyait pas...

On pourrait longtemps aligner tout ce qui pouvait séparer André Dellinger et Jean Petite, décidés tous deux à quelques jours d'intervalle, en mai dernier.

Mais au-delà de toutes ces oppositions, un engagement commun les a réunis toute leur vie : celui du syndicalisme enseignant, et du courant « Unité et action ».

**L**es huit années d'écart entre eux (Jean était né en 1924, André en 1932) expliquent en partie des débuts militants fort différents. Pour Jean, la Résistance, Témoignage Chrétien et « Défense de la France », puis le maquis. Pour André, l'ENSET, formidable creuset de formation des militants du SNET.

Engagés localement dans le syndicalisme, à Lille puis Caen pour Jean, en Moselle pour André, ils se retrouvent dans la lutte contre la guerre d'Algérie.

Ce fut le déclencheur de l'adhésion d'André au PCF, en 1962, alors qu'il venait d'une famille plutôt ancienne à droite.

Jean, lui, poursuivit son action comme militant du Mouvement de la Paix, dont il était membre du bureau national, au sein du mouvement des intellectuels pour la paix en Algérie, dont il fut un des créateurs à Lille. C'est au tournant des années 1950 et 1960 que l'un comme l'autre prirent leurs premières vives responsabilités.

Ils entrèrent à peu près au même moment à la CA nationale de leurs syndicats respectifs, en 1968 pour Jean, l'année suivante pour André, tous deux étant assez vite élus au SN. Tandis que Jean concentrera son action sur le local, devenant secrétaire de la FEN Calvados en 1967, puis du SD de Caen en 1968, André s'intéressera lui plus aux questions « corpo ». Il fut ainsi élu à la CAPN en 1968.

Militants politiques l'un comme l'autre, ils défendront toujours l'indépendance syndicale.

Ainsi, Jean Petite, ancien du PSU ayant rejoint le PS, joua un rôle important dans la rédaction du programme éducatif de Mitterrand en 1974, mais refusa le dictat de la direction du parti qui voulait forcer tous les



Jean au congrès du SNET, 1970



André et François Regnaut, Congrès du SNET 1979

© Jean Petit (2)

socialistes à rejoindre le courant UG.

De même, André Dellinger n'était pas du genre à admettre l'hégémonie communiste dans la vie syndicale. Il protesta contre le détournement du fichier UA par l'équipe de campagne de Jacques Duclos, et n'hésita jamais à dire haut et fort tout le mal qu'il pouvait penser des positions du parti sur les questions éducatives, quitte à s'affronter à Althusser, Jucquin ou Marchais. Il fut d'ailleurs par quitter le parti en 1999.

C'est à partir de la fin des années 1960, lorsque UA devint majoritaire dans le SNET, juste après sa fusion avec le SNET, qu'ils se retrouvent au premier plan, dans la petite équipe qui seconda André Dubrey, puis Étienne Camy-Peyret à la direction du syndicat.

A ce moment-là, tout était à faire. Certes, le courant unitaire avait déjà dirigé des sections départementales FEN, mais jamais été seul à la tête d'un des syndicats nationaux.

Et là, c'était le deuxième syndicat de la Nécessité.

Chacun dans son domaine, ils ont joué un rôle déterminant dans la définition concrète des orientations UA dans le SNET et dans la FEN.

Ainsi, Jean Petite fut le principal artisan du projet d'école progressive, élaboré en grande partie en réponse à « l'école fondamentale » d'UGD, mais aussi projet éducatif fédéral alternatif, redonnant du sens à la revendication UA d'une scolarité obligatoire portée à 18 ans.

Le projet résultait la question de la démocratisation de l'école dans le contexte plus général des rapports de forces sociaux, opposant à une lecture purement « pédagogique » et individuelle de l'échec scolaire une approche culturelle et collective. De son côté, à la tête du « secteur » corpo

du SNET, André Dellinger fit la démonstration, dès après 1968, que les militants UA pouvaient être tout aussi compétents (voire plus) que ceux de la majorité fédérale pour négocier des dossiers techniques, comme la création du corps des CPE ou les diverses révalorisations.

Il fut aussi à l'origine de la revendication, adoptée par le SNET en 1979, de création d'une « seconde classe » pour les certifiés, ce qui amorça la stratégie définie ensuite comme celle de la « chaîne processus » : pour que la situation de tous s'améliore, il ne suffit pas d'aligner celle des moins bien lotis sur ceux qui le sont un peu plus, mais bien de faire progresser aussi l'objectif final et donc la situation des mieux lotis.

Cette démarche ne fut pas sans faire débat dans UA, cependant.

Après 1981, ils prirent des distances avec l'action syndicale. Secrétaire général adjoint du SNET, Jean Petite s'intéressa de plus en plus aux questions internationales, jusqu'à sa retraite, en 1988. Pour André, ce fut une rupture, en 1983, sur un désaccord avec Gérard Alaphilippe, secrétaire général depuis 1981, quant à la place des questions « corpo » dans l'orientation générale du syndicat.

Si Jean profitait paisiblement de sa retraite auprès de son épouse, en Angleterre, André continua d'être actif, notamment au sein de l'IRHSES, apportant régulièrement ses contributions aux travaux de notre institut.

Leurs parcours, à la fois si différents et si proches, témoignent aussi de la richesse de notre courant de pensée, qui naît de la diversité de ses militants, tous se retrouvant cependant dans une même conception de l'école et du syndicalisme.

Harv Le Fibec

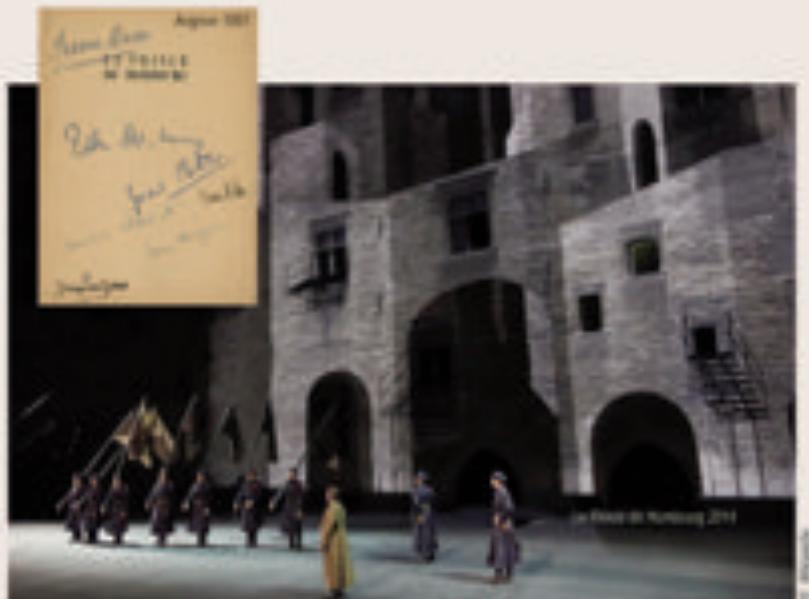
## Culture

# Retour sur Avignon

## Le festival s'est finalement tenu

Il a «évité la catastrophe», annonçait *Le Monde* qui titrait ainsi : «perturbé par les grèves et la météo, artistiquement inégale, [celui-ci] a été la première édition en deçà de soi pour Olivier Py». Ce dernier aura marqué de sa griffe une programmation plus tournée vers le texte et des spectacles de haute tenue pour le jeune public.

Ouvrit symboliquement par «Le Prince de Hombourg» dans la Cour d'honneur, en hommage à Gérard Philippe, le festival s'est clos avec la concert-performance politique des *Titres Raides*.



E. Mignot



Peu de temps avant, un spectacle sans paroles mêlant danse et chant, «l'ain», a fasciné nombreux de spectateurs dans une œuvre axée sur le tragique et le sacré. Illustrée de textes de Heiner Müller et Artaud aux rités des îles Samos, état de Polynésie indépendant après avoir été sous dominations coloniales diverses.

Les lieux habituels du festival ont accueilli des spectacles variés : «Orlando ou l'impatience», d'Olivier Py, «Le Mariage de Maria Braun», de Fassbinder, mis en scène par Ostermeier, habitué du festival, ou «Henry VIII» de Shakespeare qui, pendant dix-huit heures, a déchaîné l'enthousiasme, aux dires de la presse.

Comme partout en France, le festival s'est tenu avec en toile de fond le mouvement des intermittents en lutte contre la convention de l'assurance-chômage, et ce dès l'ouverture

silencieuse organisée par les compagnies du OFF en remplacement de la parade traditionnelle d'ouverture, interventions sur scène, opérations coups de poing ou plus festives, le mouvement a pris des formes variées au quotidien en se cristallisant autour de points forts avec manifestations auxquelles ont été appelés les spectateurs. Evidemment, la ministre de la Culture Aurélie Filippetti a provoqué des mobilisations qui l'ont empêchée de participer au spectacle de la cour d'honneur comme c'était l'usage et l'ont contrainte à tenir sa conférence de presse «hors les murs».

Et les intermittents n'ont pas manqué de l'interpeller vivement lors de sa visite du village du OFF.

«Je rêvais d'un Avignon politique, je crois que je l'ai eu», conclut Olivier Py à l'issue de son premier festival.

Reste entière la question des intermittents, la concertation devant reprendre en septembre.



E. Mignot

## Culture

# La disparition des lucioles

### Exposition à l'ancienne prison Sainte-Anne d'Avignon

**A**u départ, l'expression est de Pier Paolo Pasolini qui évoquait ainsi en 1975 la pollution qui mettait en péril la vie de ces petits insectes lumineux qui couplent la nuit avant de mourir et dont il faisait les symboles d'un monde révolu.

La prison Sainte-Anne est un lieu emblématique en Avignon.



Désaffectée depuis dix ans, elle fut d'abord un hôpital psychiatrique avant de servir de « centre de transition » pour les Juifs vers Auschwitz durant la seconde guerre mondiale - ce que raconte l'exposition à travers vidéos, lettres et autres documents.

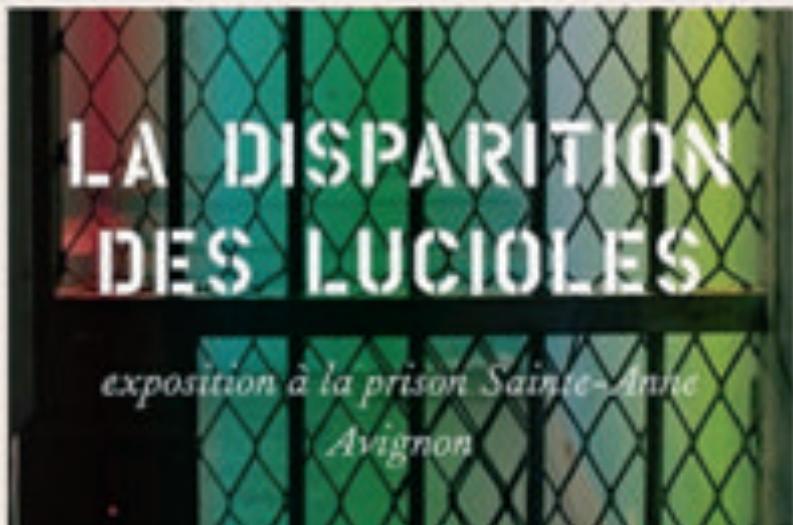
Ainsi, Marceline Loridan-Evans, cinéaste survivante d'Auschwitz, témoigne dans un film bouleversant de son arrestation avec son père le 23 février 1944 par « la Gestapo d'Avignon, la milice de Bollène et la police de Marseille ».

Les lieux offrent aussi une autre originalité. La prison fut construite à la fin du 18<sup>e</sup> siècle à des fins carcérales (et ce n'est ni un ancien couvent, hôpital ou caserne, comme c'est souvent le cas) et est restée en l'état depuis 2003.

Le visiteur est donc amené à un cheminement le long des couloirs, dans les cellules, les cours de promenade pour y découvrir la réalité de la prison et quelques 250 œuvres.

L'exposition évoque le thème de la solitude et de l'enfermement mais aussi celui du temps qui passe, du rêve, de l'évasion et de l'amour. Dans ces murs aux couleurs incertaines, dans ces graffiti, dans ces peintures éclatées, dans le rappel récurrent du règlement, les œuvres illuminent la prison et renforcent la souffrance des lieux, dialoguant entre elles et avec l'oppression du cadre-prison.

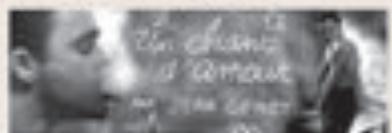
La déambulation s'effectue dans un silence poignant et doux comme si chaque œuvre



devenait luciole, alors que subsistent encore de nombreuses traces de l'intimité des détenus : photos, inscriptions.

Il faut trois bonnes heures pour parcourir les 12 000 m<sup>2</sup> de l'exposition sur trois étages, sans avoir éprouvé toutes les vidéos.

Six sections délimitent le parcours : « le ciel est par-dessus le toit, si bleu et calme » (les poèmes de Verlaine en prison sont présentés dans une cellule) ; « le quartier des isolés », « la liberté guidant le peuple » ; « surveiller et punir » ; « des rumeurs derrière les murs » et « le miracle de la rose » en référence à Jean Genet dont on suit la projection du film « un chant d'amour » (un film du poète où alternent sensualité entre les détenus et violence d'un maton voyeur).



Le cheminement se termine avec le quartier des femmes. Le fracas du monde n'est pas oublié, du Ku Klux Klan au ghetto de Varsovie en passant par la guerre d'Irak et ce à travers des formes artistiques variées.

Picasso, Dalí, Claude Léveillé, Warhol voient avec les « papierasse » de 2013, Kiki Smith, Berlinda Bruckner, Louise Bourgeois et les artistes les plus contemporaines tandis que Jean-Michel Poncin retrouve un ancien détenu d'Avignon qui raconte ses vingt ans de bagne : en dessinant les postes précis qu'il a occupés dans la prison, constituent ainsi une carte géographique naïve et émouvante.

Pier Paolo Pasolini, présent aussi dans l'exposition par le visage d'Ana Magnani dans les extraits du film « Mamma Roma », termine son texte ainsi : (...) en ce qui me concerne (si cela peut intéresser le lecteur), que ce soit moi : je donnerai toute la Montedison (...) pour une luciole» (1975).

Alors, courrez en Avignon, à la prison Sainte-Anne. Vous avez jusqu'au 25 novembre (fermeture le lundi).

Maryline Cahouet



## Culture

# Une longue lutte...

## Intermittents Une longue lutte

La première occurrence du terme apparaît en 1936 dans le cadre de la loi sur les congés payés.

Les conventions collectives prévoient une périodicité entre employeurs pour garantir le droit aux congés de ces travailleurs et c'est en 1938 qu'est créée la « caisse des congés spectacles ».

**C**'est en 1979 et 1984 que sont adoptées les annexes 6 et 10 de l'UNEDIC, telles qu'on les connaît encore actuellement.

Ces textes reconnaissent l'intermittence comme un régime spécifique qui a été pensé en régime de plein emploi pour des gens travaillant par discontinuité en leur assurant une continuité de droits sur une discontinuité de revenus, ceci dans le cadre de la solidarité nationale.

Les droits sociaux ont permis au secteur culturel de se développer.

Dans les années 1980, les intermittents se mobilisent chaque fois que leur régime d'indemnisation-chômage est remis en cause. Une nouvelle convention défavorable aux intermittents entre en vigueur en 2003 et provoque la lutte de 36 collectifs de coordination sur le territoire. C'est l'annulation du festival d'Avignon notamment et la constitution d'un comité de suivi sur les intermittents relancé en janvier 2014.

Lors de sa campagne pour les présidentielles, François Hollande s'engage à préserver le régime des intermittents, mais le 26 juin 2014, le ministre du travail, François Rebsamen, signe l'accord du 22 mars 2014 sur une nouvelle convention UNEDIC.

Cet accord, conclu entre le MEDEF, la CFDT,



la CFDT et FO, aggrave notamment le dispositif de 2003.

Rappelons en effet qu'avant 2003, il fallait déclarer 507 heures travaillées en 12 mois. Depuis, les intermittents doivent faire entre 700 et 1000 heures. L'accord augmente les jours de carence, les cotisations.

Face aux mobilisations, l'Etat propose de prendre en charge temporairement le différend (qui pourra induire jusqu'à 90 jours sans indemnités et la perte des heures effectuées pendant cette période).

Proposition refusée par les intermittents parce qu'elle se traduisait par une prise en charge des contribuables.

Depuis le différend d'indemnisation est suspendu, le gouvernement a nommé un comité des « sages », un médiateur et a ouvert une concertation qui doit reprendre en septembre.

Le comité de suivi des intermittents regroupant des intermittents et précaires, plus des élus de toutes tendances et des

experts indépendants, a formulé dès janvier 2014, des propositions pour préserver les droits des intermittents en les améliorant et les adaptant.

Ces dernières ont été ignorées et les textes ont été signés par le MEDEF et des syndicats minoritaires chez les intermittents.

La CGT, par ailleurs, a saisie le Conseil d'Etat « pour un recours en excès de pouvoir » visant à obtenir l'annulation de la convention signée le 14 mai 2014 « puisque « la négociation de l'accord politique du 22 mars s'est déroulée en dehors de la participation de la CGT ».

La gestion partitaire de l'UNEDIC est en dérive : les salariés concernés n'ont pas droit à la parole.

Alors que l'audiovisuel public est truffé d'intermittents qui ne devraient pas l'être, alors que 74 % des artistes gagnent moins de 8000 euros par an, alors que les femmes sont encore plus pénalisées, alors qu'un chômeur intermittent sur deux n'est pas indemnisé, que le nombre des intermittents indemnisés est resté stable depuis 2002 (108.656 en 2011), il est temps vraiment de négocier avec les principaux intéressés et leurs représentants pour les personnels, l'art et la culture.

Rappelons aussi que l'accord du 22 mars, destiné à faire deux milliards d'économies d'ici 2016 concerne tous les précaires.

Les intermittents l'ont bien rappelé, cette lutte concerne tous les salariés et chômeurs face à la précarisation du monde du travail.

Maryline Cahouet



## Rythmes scolaires

# Mobilisations à Mayotte



© SNUipp-FSU

**Le SNUipp-Fsu Mayotte s'engage depuis sa création pour la promotion du service public d'éducation à Mayotte.**

**L**es équipements à Mayotte sont largement insuffisants et rarement aux normes.

Le gouvernement s'était engagé en 2012 à mettre en œuvre un plan de constructions de 600 salles de classe.

Pour le SNUipp-FSU, ces constructions sont indispensables pour s'engager vraiment sur le chemin de la réussite scolaire.

Aujourd'hui, seule une nouvelle école est en cours de construction, maintenant ainsi un système de rotations dans de nombreuses écoles (deux cohortes d'élèves sont accueillies dans les mêmes locaux à raison d'une demi-journée chacune).

Les écoles sont essentiellement propriété d'un syndicat mixte. La construction de nouvelles salles obligeraient à rendre la propriété aux communes qui craignent de devoir assurer d'abord la remise aux normes. Une dépense nécessaire mais qu'elles ne pourraient assurer sur leur budget propre. L'Etat est enfermé dans un mal-mélo juridique dont les victimes sont les enfants, les familles et les enseignants de Mayotte.

Nos collègues subissent des conditions de

travail on ne peut plus dégradées. De plus, la moitié environ n'a toujours pas intégré le corps des professeurs des écoles.

La formation initiale et la formation continue, malgré les efforts consentis et les réflexions en cours, sont loin d'être au niveau nécessaire.

Après une longue lutte, ils ont obtenu en 2013, à l'instar des autres départements

scolarisation et de l'éducation des enfants de Mayotte.

Ils ont martelé pendant la campagne électorale qu'ils allaient faire de l'éducation leur priorité, mais le Conseil de l'Éducation nationale de Mayotte a dû être reporté au 30 juin prochain pour défaut de quorum : les élus ont en effet brillé par leur absence...

Le SNUipp-FSU Mayotte souhaitait se saisir de cette réunion pour demander solennellement la suspension des rythmes scolaires que 14 maires ont validés. Nous avons donc été obligés d'attendre le 30 juin pour obtenir un vote du CENM sur le sujet.

Cette attitude de nos élus laisse augurer d'un conflit à la rentrée puisqu'il est hors de question pour le SNUipp-FSU que les nouveaux rythmes soient appliqués dans les conditions d'enseignement actuelles puisqu'ils sont, d'entrée de jeu, inefficaces.

En effet, les retours des collègues qui appliquent les rythmes depuis septembre 2013 étaient négatifs.

Le SNUipp-FSU Mayotte conditionnait de toutes façons sa mise en œuvre par la livraison en quantité suffisante des salles de classe, des cantines et une vraie restauration



© SNUipp-FSU

d'autre-met, une indexation salariale de 40 % échelonnée sur 5 ans.

Vu les circonstances, le SNUipp-FSU Mayotte a demandé la suspension du nouveau dispositif de rythmes scolaires tant que les conditions ne sont pas remplies (salles de classes, personnels municipaux, cantines...).

Les élus ne démontrent pas non plus beaucoup d'intérêt pour cette question.

Le 16 juin dernier, les maires et conseillers généraux ont une nouvelle fois démontré leur manque d'intérêt à l'égard de la

scolaire, des personnels formés pour la pause méridienne... et à une véritable concertation avec les équipes pédagogiques et les conseils d'école.

Dès le 26 août, une intersyndicale à l'initiative du SNUipp-FSU lançait un mot d'ordre de grève et un appel aux parents d'élèves à soutenir le mouvement en bloquant les écoles.

Le mouvement est largement suivi. De nombreuses écoles sont bloquées. Devant l'ampleur des blocages, la Vice-Recteur s'est adressée à \*\*\*



Alphonse Rukundubwa, secrétaire général du SNUipp-Mayotte

## Rythmes scolaires

# Mobilisations à Mayotte



### 2 - Le Droit à l'éducation

••• Tous ensemble des enseignants démontrent ainsi qu'elle voulait imposer, envers et contre tout, un dispositif qui aboutirait nécessairement à la casse du système éducatif qui est déjà mal en point à Mayotte.

Prenant enfin la mesure du mouvement, le Préfet a annoncé le 5 septembre que l'application de la réforme était retardée d'une année dans les écoles en rotations.

400 contrats aidés seront embauchés pour animer les activités péri-scolaires.

Le Vice-recteur a accepté que les conseils d'école puissent aussi émettre leurs propres propositions.

L'intersyndicale a suspendu son mouvement, s'accordant à dire que si le dialogue était résolu, ces premières mesures ne sont pas à la hauteur de leurs demandes.

Les organisations syndicales, les enseignants, les familles ont beaucoup de mal à imaginer que les questions centrales comme celle des constructions puissent être réglées en l'espace d'un an.

La balle est dans le camp des élus et du gouvernement.

Mayotte vient de vivre son premier gros mouvement pour l'amélioration des conditions de travail et de la qualité de notre système éducatif.

Nous espérons que l'état décidera enfin de reprendre en main l'école : les 400 CLT (contrat unique d'insertion) prévus pour aider les communes dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau dispositif et gérés par la préfecture sont peut-être un signe mais ne résout aucunement le problème du manque de moyens.

Un autre rendez-vous est fixé par le Préfet le 18 septembre prochain...

Extraits de témoignages recueillis :

"Est-ce que les écoles sont en nombre suffisant ici ? Non ! Est-ce qu'une école d'autre elle est aux normes ? Non ! Combien d'autre elles sont équipées de clim (quand celles de métropole ont toutes le chauffage) ? Aucune ! Combien disposent de cantines ? Aucune ! Combien disposent de dortoirs pour les enfants en bas âge qui restent à l'école ? Aucune ! Du personnel formé pour encadrer les enfants ? Aucune ! Et que vont devenir toutes les associations sportives, les clubs qui profitent des créneaux de l'après midi ? Ici il fait nuit à 6 h."

"On demande aux enseignants de gagner un grand prix de formule 1 avec une 2 cv à 3 roues, et pour le parent d'élève que je suis et qui s'est penché sur la question, je trouve que les enseignants ont entièrement raison de refuser de s'engager dans la course comme ça. A nous parents de nous faire entendre pour arrêter cette mascarade..."

Transmis par Régis Metzger

### L'école à Mayotte en vidéo

Cette année, la rentrée solidaire se passera à Mayotte avec des fournitures scolaires qui seront distribuées par Solidarité Laïque dans certaines écoles de Mayotte.

Avec l'aide du SNUipp Mayotte, Solidarité Laïque a réalisé un module vidéo sur l'école à Mayotte.

<http://www.solidarite-laigue.org/l-ecole-a-Mayotte-en-video>

Pour accompagner les éducateurs et les parents dans leur action d'éducation à la citoyenneté, Solidarité Laïque a produit plusieurs vidéos accessibles en ligne.

Aller à l'école, c'est une chance que tous ne partagent pas ! Y compris en France. Parmi les nombreux outils pédagogiques proposés par Solidarité Laïque à l'occasion de la collecte de fournitures scolaires, les modules vidéos font le point en images sur les défis éducatifs posés à Mayotte.

Premier de la série, "Une journée à l'école avec de jeunes Mahorais".

On y suit de jeunes élèves qui y racontent leur quotidien, du lever au coucher du soleil.

Une approche concrète qui permet d'amorcer la réflexion avec sa classe.

Les deux autres documentaires, Apprendre, dans quelles conditions ? et Le droit à l'éducation intéresseront tant les jeunes élèves que les plus âgés.

L'occasion de faire le point sur la situation complexe de cette île des Comores.

Rendez-vous sur le blog "Site officiel des écoles" pour y découvrir les ressources pédagogiques et des idées concrètes pour vous mobiliser sur cette opération concrète de solidarité.

### La Rentrée Solidaire

en ligne, la course  
avec les enfants de Mayotte



## International

# Espoir à Gaza ?



© AFP Getty Images

## Palestine : cessez le feu, l'espoir ?

Après cinquante jours de conflit meurtrier, l'annonce d'un cessez-le-feu apporte quelques lueurs d'espoir.

**S**ous l'égide de l'Egypte, Israéliens et Palestiniens ont rendu publique une nouvelle feuille de route pour tenter d'établir la paix dans la région. Israël a dû accepter de rouvrir des points de passage avec la bande de Gaza, desserrant ainsi l'étau du blocus imposé depuis huit ans. Cette mesure devrait permettre l'acheminement de l'aide humanitaire et celui des matériaux de construction. Dans le cadre d'un accord bilatéral, l'Egypte va ouvrir sa frontière au niveau de Rafah. C'est l'Autorité palestinienne qui aura la responsabilité d'assurer le contrôle des frontières de Gaza et d'en coordonner la reconstruction avec des partenaires internationaux, dont l'UE, la Turquie et le Qatar.

Israël devrait aussi réduire la zone tampon, ce qui devrait permettre d'augmenter la surface d'exploitation des terres agricoles près de la frontière et aurait accepté d'étendre la zone de pêche palestinienne au large de Gaza. L'Egypte et Israël auront la responsabilité et le droit de s'assurer qu'aucun armement ne sera livré au Hamas.

Dans un second temps, d'autres négociations sont prévues, notamment sur la construction d'un port, réclamée par le Hamas, et la reconstruction d'un nouvel aéroport pour remplacer celui qui a été détruit en 2000 après deux ans d'existence.

Sur le plan financier, le Hamas demande que soient débloqués les fonds gelés de l'Autorité palestinienne pour payer les 40 000 fonctionnaires qui n'ont plus reçu de salaire depuis 9 mois. Au centre des débats se trouve aussi la question des prisonniers et victimes de guerre.

La joie des Palestiniens, tant à Gaza qu'en

Jordanie, ne peut faire oublier les cinquante journées de guerre et les frappes intensives de l'armée israélienne qui ont ravagé Gaza et tué 2140 de ses habitants, victimes civiles dont de nombreux enfants.

Il ne s'agit pas ici de passer sous silence les tirs de roquettes palestiniens, mais il est impossible de considérer les choses comme étant à égalité. Ces accords mettent en lumière la situation faite au peuple gazaoui par le pouvoir israélien et le recul constant de ce dernier. Maintenant, quelle habileté accorder à ces accords ?

Jusqu'à ce jour, aucune des résolutions de l'ONU (120 !) n'ont été respectées par Israël et chacun a en tête les paroles belliqueuses de Netanyahu tout au long du conflit. Mais ce dernier s'est vu imposer le cessez-le-

feu du fait de l'accident grandissant d'Israël dans le monde, même si la «communauté internationale» a longtemps cautionné l'agression israélienne, se limitant à dénoncer l'engrenage de la violence sans désigner le pouvoir israélien comme responsable de cette tragédie), et d'une opposition interne qui commençait de se faire jour.

Netanyahu a également échoué à casser l'entente entre le Hamas et le Fatah, le 2 juin dernier, qui a abouti à la formation d'un gouvernement d'union nationale composé de 17 ministres dont 5 de Gaza, confirmant l'intégration des mouvements islamistes au sein de l'Autorité palestinienne, elle-même reconnue par l'ONU.

Les manifestations pour Gaza ont été nombreuses et massives dans beaucoup de pays, dont la France. François Hollande s'est d'ailleurs félicité, illustré par ses premières déclarations en faveur d'Israël et par l'interdiction de manifester à Paris en deux occasions alors que tout se passait dans le calme ailleurs en France.

Les Gazaouis ont manifesté leur joie le 27 août. Mais, l'histoire passe, la gloire, les accords sont fragiles. Seule la mobilisation internationale peut garantir la paix et faire entendre le droit international.

Marylène Cahuet



© AFP Getty Images

## ENJEUX 234

*unité  
action*

Septembre  
2014



- Actualité - 2 - 3
- Transition énergétique - 4 -

**DOSSIER**  
Dialogue social - 5 - 9

- FN, le point - 10 - 12
- Passe social - 13 - 14
- Métropole - 15 -
- Débat UA - 16 -
- Portraits croisés - 17 -
- Retour sur Avignon 18 - 19
- Intermittents - 20 -
- Mayotte - 21 - 22
- Espace à Gaze - 23 -

Rédacteur en chef  
Thierry Reygades

Comité de rédaction  
Pierre Caron  
Maryline Cattaneo  
Emmanuel Dauchard  
Elisabeth Labeyre  
Hervé Maroger  
Michel Ossakowski  
Daniel Tallet  
Thierry Reygades

Maquette  
Pierre Caron  
Michel Ossakowski

Administration  
Monique Gassot  
Michel Ossakowski

Directeur de la publication  
Jean Lévy

Caisse : 0614 5 96917

Photocomposition et impression

Rivaton, Rosny 93

Adresser toute correspondance postale  
à Michel Ossakowski  
N° 26, rue de l'Amiral-de-Rouville, 93180 Rosny-sous-Bois  
ou à Paris 12<sup>e</sup>  
à Pierre Caron [enjeux@gnal.com](mailto:enjeux@gnal.com)

## Editorial

# Page blanche... Que dire ?



Un gouvernement qui, refusant la contradiction, éjecte ceux qui osent poser le débat. Un ministre pris les doigts dans le pot de confiture, parce qu'il n'a pas pensé à déclarer ses revenus.

Une Europe bien silencieuse aux drames qui se déroulent à ses frontières. Des journalistes assassinés, et l'Orient qui saigne encore...

La croissance en berne certes, mais le Produit intérieur brut de notre pays qui se maintient à plus de 30 000 euros par habitant et par an, et les dividendes des actionnaires qui progressent de 30 %.

Que dire ?

Des salariés qui craignent pour leurs emplois et des chômeurs sans solution, et puis les jeunes qui s'interrogent sur le sens de leur formation.

Que dire ?

Des organisations syndicales qui peinent à trouver la synergie de leurs luttes et puis certains intérêts personnels qui prennent le pas sur le collectif.

Que dire ?

Et puis, nulle autre solution que de dépasser les contradictions, que de lutter pour un monde apaisé, que de réfléchir à d'autres modèles économiques, que de prôner le rassemblement, que de tracer un autre avenir.

Le dire, c'est déjà faire le premier pas, difficile, mais nécessaire au changement !

Thierry Reygades